



**Zeitgeist** Aux États-Unis, armés de livres *Page B 10*

# Mission impossible?

À Marrakech, Ottawa annonce son intention de réduire ses émissions de GES de **80 % d'ici 2050** *Page A 3*



www.ledevoir.com

# LE DEVOIR

VOL. CVII N° 263

LE DEVOIR, LE VENDREDI 18 NOVEMBRE 2016

1,30 \$ + TAXES = 1,50 \$

## Brisées mais toujours solidaires



Des victimes n'ont pu retenir leurs larmes, jeudi, alors qu'une porte-parole exprimait en leur nom toute la déception qui les habite.

### Les victimes autochtones de Val-d'Or réclament la tenue d'une commission d'enquête

MARIE-MICHÈLE SIOUI  
à Val-d'Or

« **I**maginez : on est ensemble et on a peur. Alors, qu'est-ce que ce sera quand on sera seules? »

Elles avaient peur, mais elles ont visiblement rassemblé beaucoup de courage, jeudi, ces 12 femmes autochtones qui se sont présentées au Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or (CAAVD) pour confirmer ce que des policiers leur ont annoncé, plus tôt cette semaine.

Elles sont 12, mais aucune de leurs plaintes concernant les agressions de policiers qu'elles disent avoir subies n'a été retenue par le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Ce qui les reconforte, c'est la possibilité de « nouer une chaîne d'appui » avec le reste de la province afin que le gouvernement Couillard mette sur pied une commission d'enquête sur les relations entre les autochtones et les services policiers.

« **C**omme si devant la justice de ce pays, nous n'étions pas importantes, nous ne comptons pas »  
Jacqueline Michel  
« Nous nous sentons trahies, humiliées et notre cœur est brisé en mille morceaux. Comme si devant la justice de ce pays, nous n'étions pas importantes, nous ne comptons pas », a affirmé Jacqueline Michel, une Algonquine de Kitchisakik appelée en renfort pour lire la déclaration que les femmes avaient écrite. Car de leurs bouches à elles, les mots ne sortaient pas. C'est « Jacky » qui a parlé, pendant qu'« autour d'elle, des femmes ont pleuré et même gémi de douleur.

Derrière une table, trop petite pour qu'elles puissent toutes s'y asseoir, elles ont avoué qu'elles avaient brisé le silence, l'automne dernier, parce qu'elles espéraient aider leur amie disparue depuis le printemps 2014, Sindy Ruperthouse. Mais il n'y avait pas qu'elle : « Nous avons

VOIR PAGE A 10 : BRISÉES

## Un ex-policier de la SQ accusé sur la Côte-Nord

MARCO FORTIER

La police de Montréal a transmis 37 dossiers au Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) après avoir enquêté sur des femmes autochtones qui disaient avoir été agressées par des policiers. Selon l'information rendue publique jeudi, un seul de ces dossiers a donné lieu à des accusations.

L'ex-policier Alain Juneau, âgé de 56 ans, a été arrêté mardi à son domicile de Rimouski. Il sera accusé d'avoir agressé sexuellement une femme d'origine innue de Schefferville, sur la Côte-Nord, entre les années 1992 et 1994. Il fait face à un autre chef d'accusation de voies de fait commises alors qu'il portait, utilisait ou menaçait d'utiliser une arme.

L'ancien policier de la Sûreté du Québec

avait pris sa retraite après avoir été accusé d'incitation à des contacts sexuels et de contacts sexuels sur une personne de moins de 16 ans, en juillet 2013 à Matane. Reconnu coupable en août 2014, il avait été condamné à une peine d'emprisonnement discontinuée de 90 jours à purger les lundis et mardis de 9 h à 17 h.

VOIR PAGE A 10 : EX-POLICIER

## Une saveur distincte

Francis Legault propose son documentaire *Le goût d'un pays* aux RIDM

FRANÇOIS LÉVESQUE

De prime abord, la prémisse du documentaire *Le goût d'un pays* apparaît irrésistible, mais légère. L'analogie entre la culture du sirop d'érable et l'identité québécoise qui se trouve au cœur du film de Francis Legault, aussi appétissante soit-elle, ne saurait en effet donner lieu à un questionnement substantiel, se dit-on. À tort, il appert. Car rapidement, on constate qu'il y a là ample matière à réflexion. On en discute avec le documentariste dans le cadre des Rencontres internationales du documentaire de Montréal (RIDM), qui présente *Le goût d'un pays* vendredi et dimanche.



Gilles Vigneault et Fred Pellerin au centre du documentaire allégorique de Francis Legault.

VOIR PAGE A 10 : SAVEUR

### AUJOURD'HUI

**Actualités** › Le square Viger attendra. Montréal renonce à réaménager le lieu pour les célébrations du 375<sup>e</sup> anniversaire. *Page B 9*

**Le Monde** › Mitt Romney, secrétaire d'État? Donald Trump songe à nommer un de ses plus virulents critiques. *Page B 9*



Petites annonces ..... B 6  
Avis légaux..... A 4  
Décès..... B 6  
Météo..... B 8  
Mots croisés..... B 8  
Sudoku..... A 4

Venez rencontrer  
**SERGE BOUCHARD**  
auteur de  
**LES YEUX TRISTES DE MON CAMION**  
ce soir à 17h, samedi à 14h  
et dimanche à 14h30

LE BORÉAL  
AU SALON  
DU LIVRE DE  
MONTRÉAL

Serge Bouchard  
LES YEUX TRISTES DE MON CAMION

Boréal

## ACTUALITÉS

## Le premier cinéma au Canada disparaît

La première salle de cinéma au Canada n'est plus. Un important incendie a dévasté l'immeuble du centre-ville de Montréal, jeudi, avant de se propager aux édifices adjacents. L'édifice Robillard se dressait au 974, boulevard Saint-Laurent, à l'angle de la rue Viger, aux portes du quartier chinois. Même avant l'incendie, le bâtiment vacant était jugé dangereux, selon le porte-parole du Service des incendies, Yvon Daunais. De 1896 à 1897, l'endroit a abrité la première salle de cinéma au pays. L'opérateur Louis Minier, concessionnaire des frères Lumière, y avait réalisé la première projection en salle au Canada le 27 juin 1896. Le cinématographe avait ainsi été inauguré à Montréal deux jours avant New York — et six mois à peine après Paris. L'incendie a également touché les deux édifices adjacents, qui comptaient notamment une bijouterie, des logements et des bureaux. Plus de 125 pompiers ont été appelés à combattre les flammes.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

## Ottawa impose un moratoire sur la fermeture de ses bureaux bilingues

PHILIPPE ORFALI

Jugeant que sa façon de caler les besoins en matière de services dans les deux langues officielles est dépassée, Ottawa impose un moratoire aux bureaux gouvernementaux qui devaient perdre leur statut bilingue, jusqu'à ce qu'un nouveau règlement « plus moderne » soit mis en place.

Le président du Conseil du Trésor, Scott Brison, et la ministre du Patrimoine, Mélanie Joly, ont annoncé jeudi la révision complète du Règlement sur les langues officielles, adopté en 1991 et jamais revu depuis, en dépit des pressions de groupes francophones en milieu minoritaire et d'associations anglo-québécoises.

En tout, ce sont près de 260 bureaux en tous genres qui voient leur statut bilingue préservé. Le Règlement régit les communications avec le public et la prestation des services en

anglais et en français, à l'échelle du pays, dans les bureaux d'une panoplie d'organismes fédéraux, des bureaux de Services Canada aux aéroports, en passant par Postes Canada et Air Canada. Des quelque 11 000 bureaux qui offrent des services au public, environ le tiers doivent le faire dans les deux langues, « là où le nombre le justifie ».

« Nous devons tenir compte des changements démographiques, des nouvelles technologies et des leçons retenues depuis 25 ans afin de mieux servir les Canadiens dans la langue de leur choix », a déclaré M. Brison jeudi.

La Fédération des communautés francophones et acadiennes (FCFA) du Canada, qui faisait valoir que la formule actuelle ne tenait pas compte de certains facteurs comme l'immigration, se réjouit de l'annonce. « Vingt-cinq ans, c'est une génération complète, et la francophonie a beaucoup

changé en ce laps de temps. Elle est beaucoup plus diversifiée, et les façons dont les gens vivent leur francophonie et se définissent par rapport à elle ont évolué. En 1991, Internet n'entraîne pas dans les considérations en matière de services et de communications bilingues. Ce ne sont là que deux des nombreux éléments qui justifient cette modernisation », a déclaré la présidente de l'organisme, Sylviane Lanthier.

## Longs délais

Déjà, l'ex-sénatrice libérale franco-manitobaine Maria Chapat avait présenté deux projets de loi à cette fin. Le commissaire aux langues officielles Graham Fraser avait également formulé une recommandation en ce sens dans son plus récent rapport annuel.

La patience sera toutefois de mise, car le gouvernement entend consulter les communautés visées, et ce, même si

une tournée pancanadienne sur les langues officielles a été menée pas plus tard qu'à l'été. Et ce n'est qu'au printemps 2019 que le nouveau règlement sera enfin adopté, à quelques mois des prochaines élections fédérales.

« On vient juste de faire une vaste consultation sur la dualité linguistique, de façon un peu désorganisée, souligne le député François Choquette, du NPD. Le gouvernement peut agir beaucoup plus rapidement, il ne doit pas attendre jusqu'en 2019. »

Chez les conservateurs, la députée Sylvie Boucher déplore aussi la multiplication des consultations. « Il y a eu la tournée pancanadienne cet été, et le Comité des langues officielles des Communes a déjà rencontré tous les groupes, qui nous ont déjà expliqué très clairement la problématique. Il faut maintenant agir. »

Le Devoir

## STATUT DE CAPITALE NATIONALE

## La diplomatie à Montréal près de la moitié du temps

ISABELLE PORTER  
à Québec

Malgré le fait que Québec ait le statut de capitale nationale, près de la moitié des rencontres entre le gouvernement du Québec et des dignitaires étrangers se sont déroulées dans la métropole au cours des derniers mois.

Sur 22 rencontres, 11 se sont déroulées à Québec, 9 à Montréal et 2 dans les deux villes, révèlent des données obtenues auprès du ministère des Relations internationales.

Cette semaine, le maire de Québec, Régis Labeaume, déplorait qu'un trop grand nombre de rencontres de ce genre se déroulent encore dans la métropole. Une tendance qu'il espère voir renversée avec le projet de loi sur la capitale nationale (109).

« Là, on est bien patients, mais on peut devenir un peu impatients, a-t-il déclaré lors de son audience en commission parlementaire lundi. Par exemple, une fois la loi adoptée, si on entend parler qu'un dignitaire étranger a été accueilli à Montréal, là on va être moins patients. »

Le projet de loi établit que Québec est « le lieu privilégié et prioritaire » de l'accueil des dignitaires étrangers en visite au Québec, des rencontres diplomatiques, des sommets gouvernementaux, des grandes rencontres politiques et des négociations importantes, de toute nature, auxquels prend part le gouvernement.

Lundi, le maire de Québec a notamment insisté sur l'importance de tenir à Québec les grandes négociations syndicales. Depuis, *Le Devoir* a tenté en vain d'obtenir des informations sur la proportion de ces rencontres qui se tiennent à Montréal.

A la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), on a préféré ne pas commenter et la Confédération des syndicats nationaux (CSN) ne nous avait toujours pas répondu jeudi après trois jours de demandes.

Selon nos informations, le libellé de la loi pourrait poser problème aux grandes cen-

trales selon l'interprétation qu'on en fera. En effet, les grandes négociations avec le gouvernement se concluent d'habitude dans la capitale, mais tout le travail des négociations sectorielles se déroule ailleurs, le plus souvent dans la métropole.

Quant aux sommets gouvernementaux, un grand nombre se tient déjà dans la capitale, qu'on pense au Sommet sur l'économie et l'emploi (1996), au Sommet de la jeunesse (2000) ou plus récemment au Sommet sur les changements climatiques (2015).

Il arrive par ailleurs souvent que le gouvernement dévoile des politiques importantes à partir de la métropole. Ce fut le cas par exemple en octobre pour la Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles, de la Stratégie québécoise de l'exportation 2016-2020 ou de la Politique québécoise en matière d'immigration en mars dernier.

## Faire pression

Reste à savoir dans quelle mesure le gouvernement a l'intention de changer ses pratiques de ce projet de loi 109. Lorsqu'on lui a demandé lundi si on devait s'attendre à ce que davantage d'événements se tiennent à Québec, le ministre des Affaires municipales s'est montré vague.

« Ce sont des lignes que, comme gouvernement, on a écrites, et on s'engage à faire ce qu'on a dit, a-t-il déclaré à la sortie de la commission. Il faut que ça veuille dire quelque chose un statut de capitale nationale, alors il y a un article sur les grandes rencontres gouvernementales, sur les négociations avec les syndicats. Ça veut dire ce que ça veut dire. »

Quel qu'en soit l'impact immédiat, le maire de Québec a fait savoir qu'au minimum son administration s'en servirait pour faire pression sur le gouvernement et lui demander de se justifier quand des rencontres officielles ont lieu à Montréal plutôt que dans la capitale.

Le Devoir

## La loi de Murphy

Près de Deep River, le long de l'Outaouais, se trouve le centre nucléaire de Chalk River, derrière trois postes de garde et trois clôtures, dont la dernière sépare du reste les aires réservées aux travaux touchant à la radioactivité.

Le saint des saints est ainsi gardé en permanence. Moins pour refouler les indésirables, censés être repérés et neutralisés avant la troisième barrière, que pour empêcher toute trace de radioactivité d'en sortir — malicieusement ou accidentellement.

Les gens qui sortent de l'enceinte la mieux protégée sont donc forcés de repasser dans le chas de l'aiguille, histoire de prouver que rien ne déclenchera les sirènes reliées aux compteurs Geiger.

Même si elle remonte à plusieurs années, l'alerte la plus surréaliste jamais enregistrée n'a rien perdu de son piquant.

À l'aube de ce jour-là, un vacarme infernal a fait bondir le préposé de la chaise où il s'ennuyait. Rien n'avait bougé depuis qu'il avait relevé son collègue à minuit. Ni homme, ni femme, ni enfant, ni robot, ni fantôme, et pourtant, les sirènes mugissaient comme si le feu était pris.

Suivant en tout point la consigne, il appela son supérieur et l'avertit qu'à en croire les cadrans et ses oreilles, l'alerte correspondait au pire qu'on puisse imaginer. Mais que pas un chat n'était en vue.

Un électricien et un électronicien, dépêchés pour ausculter l'équipement, l'ont trouvé bien mal en point : la porte de l'armoire métallique protégeant les fils et les connexions électroniques de l'appareil de détection était entrebaillée.

À l'intérieur, ça bougeait de façon inquiétante.

Grâce à une lampe de poche, il est bientôt apparu que les avertisseurs ne réagissaient pas à la présence de matériel radioactif, mais plutôt au fait qu'un intrus s'attaquait aux circuits et continuait de les vandaliser au nez et à la barbe des techniciens horrifiés.

Le saboteur avait franchi tous les contrôles qui théoriquement auraient dû l'empêcher d'aller plus loin. Il s'était ensuite introduit dans les tripes de l'appareil de détection où il était maintenant prisonnier.

Chaque mouvement qu'il tentait pour se dégager ne réussissait qu'à déconnecter de plus en plus de fils, sinon à arracher d'autres épines de son dos et de sa queue. Il a fallu des gants, des pinces et pas mal de temps pour dégager le pauvre porc-épic qui nous a fourni là une preuve supplémentaire de la loi de Murphy:

Chacun des accidents  
qui pourraient se produire  
Survendra à coup sûr dans  
un proche avenir!

Nota - Ce texte relate un incident réellement arrivé à Chalk River où mon mari a travaillé en 1960 après avoir décroché un des emplois d'été que l'Énergie atomique du Canada offrait à quelques étudiants choisis dans toutes les provinces.



Photo prise au Zoo de St-Félicien par Mario Lalanne

Bien entendu, l'ours qui a failli déclencher la guerre nucléaire pendant la crise de 1962, dans l'affrontement URSS-USA à propos de Cuba illustre encore davantage la loi de Murphy. Pour l'ours, voir: [http://en.wikipedia.org/wiki/Volk\\_Field\\_Air\\_National\\_Guard\\_Base](http://en.wikipedia.org/wiki/Volk_Field_Air_National_Guard_Base)

Hortense Michaud Lalanne

FONDATION EN FAVEUR DE LA SOCIÉTÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT (FFSE)

www.ffse.org

## DOSSIER

## LE DÉFI DE LA COHABITATION

Longtemps ville aux cent clochers, Montréal est aujourd'hui celle des mille et un lieux de culte. Synagogues, mosquées, temples bouddhistes, église évangéliques : comment concilier tensions sociales, enjeux économiques et aménagement urbain ?

## À LIRE DEMAIN

UN DOSSIER DE  
LISA-MARIE GERVAIS,  
GUILLAUME BOURGAULT-  
CÔTÉ, ISABELLE PARÉ,  
JEAN-FRANÇOIS NADEAU,  
MAXIME BILODEAU ET  
JACQUES NADEAU

POUR LE TEXTE  
ET LE CONTEXTE

LE DEVOIR

# ACTUALITÉS

## Ghetto mode d'emploi

CHRISTIAN RIOUX  
à Paris



Alain a passé sa vie à Vitry-sur-Seine. Ce vieux bastion communiste situé au sud de Paris abrite aujourd'hui essentiellement une population issue de l'immigration. Dans ces grandes tours qui évoquent le Berlin Est de l'époque du mur, on trouve toutes les nationalités, mais surtout des Maghrébins et des Subsahariens. À Vitry-sur-Seine, 30% de la population est née à l'étranger. Mais ce chiffre est trompeur. Si l'on considère les enfants et les petits enfants, 80% de la population est issue de l'immigration.

En 40 ans, ce vieux militant communiste a vu la population de sa ville se transformer radicalement. Peu fortuné, il vit sur une petite pension qui rétrécit chaque année. Pourtant, dit-il, «un jour je ne me suis plus senti chez moi à Vitry. J'ai senti qu'on ne voulait plus de moi. J'ai préféré m'en aller».

Le parcours d'Alain est caractéristique de l'itinéraire de cette ancienne population ouvrière depuis longtemps précarisée qui se voit de plus en plus repoussée hors de ses anciens quartiers et remplacée par une population d'origine immigrée. Comme de nombreuses localités entourant les grandes villes de France, Vitry-sur-Seine est passé du statut de «banlieue rouge» à celui de ghetto ethnique. En 2013, on y a d'ailleurs démantelé une filière djihadiste.

À l'heure où certains proposent au Québec de créer des «quartiers musulmans», il vaut la peine de comprendre comment la France se retrouve aujourd'hui avec de véritables ghettos ethniques. On imagine souvent que ces ghettos sont le résultat de politiques racistes qui refoulent les immigrés, créant ainsi ce que le premier ministre Manuel Valls avait maladroitement qualifié d'«apartheid». Cette vision manichéenne n'a pas grand-chose à voir avec la réalité, car le phénomène est plus complexe.

La France s'enorgueillit à juste titre d'avoir des politiques du logement et de la famille qui font l'envie de la gauche nord-américaine. Dans le contexte d'une immigration massive, souvent illégale, pauvre et venue essentiellement d'Afrique, on comprend que les HLM ont rapidement été envahis par cette population défavorisée qui s'est spontanément regroupée par appartenance ethnique. Non pas tant parce qu'elle était rejetée, mais au contraire parce qu'elle a été aidée. Il faut avoir visité les banlieues françaises pour y constater la qualité étonnante des équipements publics comme les écoles, les bibliothèques ou les salles de spectacles. Sans compter ces tours que l'on détruit pour les remplacer par des quartiers à échelle humaine. Rien à voir avec les quartiers bombardés de Los Angeles et de Detroit!



Ce sont ces politiques d'aide aux plus démunis, doublées du refus à gauche comme à droite de s'interroger sur les seuils d'immigration permettant une véritable intégration, qui ont créé ce qu'il faut bien définir aujourd'hui comme des ghettos ethniques. Depuis 30 ans, la France a d'ailleurs multiplié les crédits destinés à l'aménagement urbain. Elle a multiplié les aides aux zones dites prioritaires dans le domaine de l'éducation, de l'urbanisme et de l'emploi. Mais rien n'y fait. On peut même constater que depuis un certain nombre d'années, ces aides créent le contraire exactement de ce qu'elles veulent favoriser.

À partir de quand la naïveté devient-elle criminelle? Ces politiques sont aujourd'hui à l'origine d'un véritable clientélisme. Nombre de maires courtisent les associations ethniques et religieuses pour se faire élire. On finance en sous-main la construction de mosquées. Ce faisant, on sous-traite à des «communautés» des fonctions qui devraient revenir à l'État. Histoire d'acheter la paix.

Ce sont certains de ces quartiers qui sont aujourd'hui contrôlés par un curieux mélange de petite criminalité et d'islamisme identitaire. Les deux allants souvent de pair. Des quartiers comme la cité de la Grande-Borne dans l'Essonne où, le mois dernier, deux policiers attaqués par de petits délinquants sont passés à deux doigts d'être brûlés vifs dans leur voiture. Des quartiers où l'on caillasse les pompiers et les infirmiers venus secourir des habitants. Ce sont ces quartiers qui sont devenus le terreau de l'islamisme. Voilà pourquoi nombre de spécialistes ne croient pas à une véritable intégration sans une limitation drastique des nouvelles arrivées. Sans une reprise en main par l'État de ces quartiers où certaines «communautés» pratiquent volontairement une politique de ségrégation et de séparation à l'égard de la société majoritaire.

On s'imagine que l'intégration des immigrants est l'affaire de quelques années, alors que c'est une affaire de générations! Elle est d'autant plus difficile qu'en France, ces immigrants sont nombreux, pauvres et peu instruits. L'immigration de masse a des conséquences que la gauche passionnelle, enfermée dans sa morale, et la droite néolibérale, enfermée dans son utilitarisme, se refusent obstinément à voir. Elle crée notamment, partout où elle existe, une jeunesse en perte de repères et en quête d'identité. Bref, un terreau idéal pour les idéologies les plus extrémistes.

Pour éviter la création de ghettos, il ne suffira jamais de vouloir le bien.



JEFF MCINTOSH LA PRESSE CANADIENNE



PEDRO RUIZ ARCHIVES LE DEVOIR

La vente de VUS a connu une année record en 2016 au Québec et à l'échelle canadienne.

### HABITUDES DE VIE

## Un défi de taille pour les Canadiens

JESSICA NADEAU

Malgré l'annonce par le gouvernement canadien de nouvelles cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre, la population n'est pas prête à se lancer dans ce «marathon» contre les changements climatiques, estiment les experts.

Une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 80% d'ici 2050 est «dans l'ordre de ce qui est attendu pour atteindre les objectifs de limiter le réchauffement climatique», estime Pierre-Olivier Pineau, titulaire de la Chaire de gestion du secteur de l'énergie de HEC. Mais est-ce réaliste? «Oui et non», répond l'analyste.

«D'un point de vue technique, c'est réaliste, il n'y a aucun problème à réduire de 80% nos émissions de GES. D'un point de vue économique, c'est envisageable. Mais d'un point de vue sociologique, c'est tout un défi étant donné l'inertie dans les mœurs et les habitudes des Canadiens. 2050, c'est dans 35 ans. Si on regarde les 35 dernières années, on ne s'est pas du tout dirigé dans cette direction-là, bien au contraire, le Canada n'a pas du tout amorcé sa transition énergétique, ni même le Québec, alors ça reste très ambitieux étant donné notre passé récent et notre présent.»

Selon lui, c'est l'équivalent de demander à quelqu'un qui n'a jamais couru s'il est prêt à faire un marathon demain matin. «Ça ne veut pas dire qu'on ne peut pas se préparer et qu'on ne peut pas y arriver. Je pense qu'on peut y arriver, il est impé-

« Je pense qu'on peut y arriver, il est impératif qu'on y arrive. Mais aujourd'hui, est-ce que nous sommes prêts? La réponse, c'est non. »

Pierre-Olivier Pineau

ratif qu'on y arrive. Mais aujourd'hui, est-ce que nous sommes prêts? La réponse, c'est non.»

À titre d'exemple, il évoque la vente de VUS qui a connu une année record en 2016 au Québec, au Canada et en Californie. «C'est un signe qu'on n'est pas prêt.»

### Changements à prévoir

Selon lui, la première chose que le gouvernement de Trudeau devrait faire, c'est «d'être franc avec la population et de dire aux Canadiens que oui, la cible, c'est bien, mais qu'il y a des choses qui vont devoir changer.»

Pierre-Olivier Pineau plaide pour un système de transport plus efficace: le rail plutôt que les camions pour le transport de marchandises, la fin de l'auto en solo, un réaménagement du territoire et des bâtiments moins énergivores. «On a du plain sur la planche. Mais la bonne nouvelle, c'est que ces solutions sont rentables. Ce sont des initiatives qui sont structurantes pour l'économie canadienne.»

Si on veut atteindre l'objectif, d'autres changements sont à prévoir, tant au Québec qu'au Canada, estime Félix

Boudreault, spécialiste des politiques environnementales canadiennes et fondateur de F & B Advisors. «Ça passe aussi par une transformation des secteurs industriels tel qu'on les connaît. Les secteurs minier et manufacturier par exemple, ça n'a pas beaucoup évolué dans les dernières décennies, mais il va falloir que ça change, parce que si on parle de réductions de 80%, ça va affecter tous les secteurs.»

### Réglementation

Selon Félix Boudreault, tant le Canada que le Québec devront «mettre les bouchées doubles» en matière de réglementation et de politiques publiques, notamment sur le prix du carbone. «Il n'y a pas d'autres façons d'atteindre une cible comme ça sans y aller agressivement en matière de réglementations. Il faut imposer des changements à la structure économique du pays, parce que ça paraît long, d'ici 2050, mais en termes de cycle économique, c'est relativement court. Donc il faut mettre toutes les incitations pour accélérer les changements.»

Le Devoir

## Vers une réduction de 80% des GES

La cible fédérale ambitieuse laisse Couillard dubitatif

PATRICE BERGERON  
à Marrakech

Philippe Couillard doute que le Canada atteigne sa cible de réduction de 80% des gaz à effet de serre (GES) d'ici à 2050. Ottawa a confirmé qu'il s'alignait sur l'objectif de 80%, à l'instar d'autres pays comme les États-Unis, mais le premier ministre du Québec a estimé jeudi que ce sera particulièrement difficile.

En mission à Marrakech, au Maroc, pour la COP22, la conférence des Nations unies sur les changements climatiques, la ministre fédérale de l'Environnement, Catherine McKenna, a dit que comme «tous les pays autour du monde», le Canada allait viser les 80% de réduction de GES, à partir de l'année de référence 2005, conformément à l'accord de Paris signé en décembre 2015. «On doit avoir un plan à long terme, parce que nous savons qu'on doit faire plus», a-t-elle déclaré dans un point de presse à l'extérieur d'un pavillon de la COP22.

Le plan canadien visant à atteindre 80% de réduction de GES en 2050 devrait être dévoilé sous peu. Il préconiserait de doubler la production d'électricité propre, issue de sources non polluantes. La production d'énergie tirée de la biomasse ferait aussi partie de la stratégie. De même, l'intégration des réseaux de transport d'électricité entre les provinces et aussi avec les États américains serait privilégiée.

À Marrakech pour une dernière journée, Philippe Couillard a commenté la cible fédérale. «Il va falloir travailler très fort pour y arriver», a-t-il affirmé dans une mêlée de presse, en laissant entendre que d'autres provinces tirent de la patte. Ottawa a une grosse côte à remonter, selon lui, et il entend le démontrer au gouvernement Trudeau, mais il semble aussi lancer un message en faveur d'une aide fédérale plus forte au Québec. Même si c'est le fédéral qui est signataire de l'accord de Paris, le mécanisme d'Ottawa doit tenir compte des efforts de chaque province et territoire.

### Opposition dubitative

À 6000 km de là, à Ottawa, les partis d'opposition se sont eux aussi montrés dubitatifs, dans l'attente d'un plan détaillé démontrant de quelle façon il entend atteindre ses nouvelles cibles.

Le néodémocrate Robert Aubin estime que le gouvernement Trudeau «pелlette la neige par en avant». «On n'a aucune mesure concrète qui nous permette de voir où le Canada s'en va. Je pense qu'on est à la veille de recevoir encore une fois des prix Fossile, pour une aussi piètre approche», a dénoncé le député. La bloquiste Marilène Gill aimerait elle aussi voir le plan de match du fédéral. À son avis, «il faudrait mettre un frein à la politique extractive» et réduire le recours aux énergies fossiles.

Le conservateur Ed Fast, estime de son côté que l'élection de Donald Trump aux États-Unis et sa promesse de se retirer de l'accord de Paris changent la donne. «Nous devons faire très attention quant aux types de politiques sur le carbone que nous instaurons», a-t-il argué, en notant que le plan pancanadien de lutte contre les changements climatiques du gouvernement Trudeau ne pourrait se résumer à une taxe sur le carbone.

Avec Le Devoir  
La Presse canadienne

# AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

**REPORT D'OUVERTURE**  
**Catégorie :** Travaux  
**Appel d'offres :** S-AC-2016-028  
**Descriptif :** Parc Henri-Julien : Transformation d'un terrain de soccer en terrain de rugby - Revêtement  
 L'ouverture des soumissions prévue pour le 21 novembre à 11 h est reportée au 30 novembre à 11 h.  
 DONNÉ à Montréal, ce dix-huitième jour de novembre deux mille seize.  
 M<sup>e</sup> Sylvie Parent  
 Chef de division, division greffe, performance et informatique  
 Secrétaire d'arrondissement substitut

**Parc Jean-Drapeau**  
**APPEL D'OFFRES**  
 20161154PUBCO  
**Exécution de travaux d'arboriculture dans le cadre de la phase 1 du plan d'aménagement et de mise en valeur du parc Jean-Drapeau**  
 Les documents de cet appel d'offres pourront être obtenus par le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) à partir du vendredi 18 novembre 2016 en consultant le site Internet [www.seao.ca](http://www.seao.ca). Les documents seront obtenus au coût établi par le SEAO. Les soumissionnaires peuvent également obtenir plus d'informations sur cet appel d'offres en visitant le site Internet de la SPJD [www.parcjeandrapeau.com](http://www.parcjeandrapeau.com)

**Avis public de notification** (articles 136 et 137 C.p.c.)  
**Avis est donné à Kenneth Borrello** de vous présenter au greffe de la Cour supérieure du district de Beauharnois situé au 74, rue Académie, à Salaberry-de-Valleyfield, Québec afin de recevoir le Prævis d'exercice d'une clause résolutoire (Droit de résolution d'une vente immobilière) incluant l'Affidavit qui y a été laissé à votre attention.  
 Soyez avisé que vous-même ou tout autre intéressé avez 60 jours à compter de l'inscription du Prævis au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Châteauguay de faire échec à l'exercice du droit du bénéficiaire de l'avis en lui payant les défauts énoncés dans le Prævis et en remettant à toute omission ou contrevenant subséquente, plus les frais engagés.  
 Le présent avis est publié à la demande de Maureen Dubé, huissier, qui a tenté sans succès de vous signifier le présent document.  
 Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.  
 Montréal, le 16 novembre 2016  
 Lucie Meunier, Huissier

**AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE**  
**Dans l'affaire de la faillite de :**  
**6668925 Canada inc. - F.A.S. Chanteclerc Windows-Doors Portes-Fenêtres.**  
 Corporation légalement constituée ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 35, boulevard Desrosiers, C.P. 763, Gatineau (Québec) J8P 6J3.  
 Débitrice  
**AVIS est par les présentes donné que 6668925 Canada inc. - F.A.S. Chanteclerc Windows-Doors Portes-Fenêtres** a fait cession le 8 novembre 2016 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 28 novembre 2016 à 11h00 au bureau du Syndic.  
 Le 10 novembre 2016  
**NATHALIE BRAULT**  
 SYNDIC INC., Syndic autorisé en insolvabilité  
 Nathalie Brault, CPA, CMA, CIRP, SAJ  
 Syndic administrateur  
 400, boul. St-Martin Ouest  
 Suite 305  
 Laval (Québec) H7M 3Y8  
 Tél. : 450-238-1445 / 514-228-1822  
 Téléc. : 450-933-3405  


**APPEL D'OFFRES**  
 Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 11 h à la date ci-dessous, au bureau d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville à l'attention du secrétaire d'arrondissement, 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, H2N 2H8, pour :  
**Catégorie :** Travaux  
**Appel d'offres :** S-AC-2016-027  
**Descriptif :** Démolition et reconstruction du pavillon de parc, de la patinoire et ajout de jeux d'eau au parc St-Paul-de-la-Croix  
**Date d'ouverture :** 9 décembre 2016  
**Dépôt de garantie :** 10 % de la valeur de la soumission (par cautionnement, chèque visé ou garantie bancaire)  
**Renseignements :** Pour toute question s'adresser à : [genevieve.descolteaux@ville.montreal.qc.ca](mailto:genevieve.descolteaux@ville.montreal.qc.ca)  
**Documents :** Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 18 novembre 2016.  
 Visites supervisées des lieux :  
 S.O. ou  Oui, obligatoire  
 La visite supervisée des lieux est obligatoire. La date limite pour prendre rendez-vous est le 24 novembre 2016 à 15 h, à l'adresse courriel suivante : [genevieve.descolteaux@ville.montreal.qc.ca](mailto:genevieve.descolteaux@ville.montreal.qc.ca)  
 Les visites auront lieu le 25 novembre 2016, selon l'horaire suivant : 8 h à 17 h.  
 Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7236 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Internet [www.seao.ca](http://www.seao.ca). Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.  
 Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du cahier des charges.  
 Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement au bureau de l'arrondissement immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.  
 La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.  
 DONNÉ à Montréal, ce dix-huitième jour de novembre deux mille seize.  
 Chantal Chateauvert  
 Secrétaire d'arrondissement

**AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES**  
**HEURES DE TOMBÉE**  
 Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.  
**Publications du lundi :** Réservations avant 12 h 00 le vendredi  
**Publications du mardi :** Réservations avant 16 h 00 le vendredi  
 Tél. : 514-985-3344  
 Fax : 514-985-3340  
 Sur Internet : [www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics](http://www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics)  
 Courriel : [avisdev@ledevoir.com](mailto:avisdev@ledevoir.com)

**Appel d'offres**  
**Montréal**  
 Services institutionnels  
**Gestion et planification immobilière**  
**Catégorie :** travaux  
**Appel d'offres :** 5877  
**Descriptif :** Mise aux normes de l'aréna Fleury  
 L'ouverture des soumissions prévue pour le 21 novembre 2016 est reportée au 28 novembre 2016 à 14 h au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6.  
 Montréal, le 18 novembre 2016  
 Le greffier de la Ville  
 M<sup>e</sup> Yves Saindon

**Appel d'offres**  
**Montréal**  
 Direction générale adjointe - Services institutionnels  
 Service de l'approvisionnement  
**Appel d'offres :** 16-15547  
**Services professionnels en architecture de paysage en soutien à divers projets**  
**L'ouverture des soumissions prévue pour le 21 novembre 2016 est reportée au 23 novembre 2016 à 14 h dans les locaux du Service du greffe de l'hôtel de ville.**  
 Montréal, le 18 novembre 2016  
 Le greffier de la Ville  
 M<sup>e</sup> Yves Saindon

**Avis public de notification** (articles 136 et 137 C.p.c.)  
**Avis est donné à Mylène Chénard-Lamare** de vous présenter au greffe de la Cour du Québec du district de Saint-François situé au 375, rue King Ouest, à Sherbrooke, Québec afin de recevoir la Flaque de révision d'ordonnance par le père incluant la Déclaration sous serment et l'avis de présentation au y a été laissée à votre attention dans le numéro de cause 450-41-002952-098.  
 Prenez avis que la Requête sera présentée pour enquête et audition, le 14 décembre 2016, à 9h, en salle 12 au Palais de Justice de Sherbrooke.  
 Le présent avis est publié à la demande d'Alexandre Adam-Tremblay, huissier, qui a tenté sans succès de vous signifier le présent document.  
 Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.  
 Montréal, le 16 novembre 2016  
 Lucie Meunier, Huissier

**AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE** (Avis dans le journal: C.C.Q., art. 795)  
 Prenez avis que Margaret Elizabeth Lidson, en son vivant domiciliée au 24, chemin des Aigles, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec), J0R 1B0, est décédée à St-Jérôme, le 19 juillet 2016. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés, au bureau de M<sup>e</sup> Isabelle Garneau, notaire, 3964, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H4C 1H8. **SEULEMENT SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT.**  
 Prenez avis que NOËL VINCENT, en son vivant domicilié au 940, rue Dupré, Beloeil (Québec) J3G 4A6, est décédé le 30 août 2016. Un inventaire des biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés à l'étude de Chantal L'Heureux, notaire, située au 905, avenue du Palais, Saint-Hyacinthe, province de Québec, J2S 5C6.  
 Donnée ce 15 novembre 2016, à Saint-Hyacinthe.  
 Johanné Vincent  
 Lucie Vincent, liquidatrices

**AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE**  
 Prenez avis que NOËL VINCENT, en son vivant domicilié au 940, rue Dupré, Beloeil (Québec) J3G 4A6, est décédé le 30 août 2016. Un inventaire des biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés à l'étude de Chantal L'Heureux, notaire, située au 905, avenue du Palais, Saint-Hyacinthe, province de Québec, J2S 5C6.  
 Donnée ce 15 novembre 2016, à Saint-Hyacinthe.  
 Johanné Vincent  
 Lucie Vincent, liquidatrices

**AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS**  
 Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

## Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux

### Avis de demandes relatives à un permis ou à une licence

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les trente jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionnée en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit sous affirmation solennelle faisant état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les quarante-cinq jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur par tout moyen permettant d'établir son expédition et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01, Montréal (Québec) H2Y 1B6.

NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION	NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION
9336-9643 Québec inc. MTL BAR 4051, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2L 4A7 Dossier : 360-859	1 Bar avec spectacles sans nudité (suite à une cession)	4051, rue Saint-Hubert (Québec) H2L 4A7	Monsieur Edgard Dumais RESTAURANT LE BABANKOUT 417, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2W 2M7 Dossier : 2191-625	2 Restaurants pour vendre dont un sur terrasse	417, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2W 2M7
9165-1141 Québec inc. CAFÉ BISTRO MYSTERIUM 195, rue Jarry E Montréal (Québec) H2P 1T4 Dossier : 4460-226	1 Restaurant pour vendre	195, rue Jarry E Montréal (Québec) H2P 1T4	9348-3337 Québec inc. CAFÉ DAYLIGHT 1030, rue Saint-Alexandre Montréal (Québec) H2Z 1P3 Dossier : 1884-774	2 Bars dont 1 sur terrasse (suite à une cession)	1030, rue Saint-Alexandre Montréal (Québec) H2Z 1P3
9320-5334 Québec inc. RESTAURANT LE BIRD 1800, rue Notre-Dame Ouest Montréal (Québec) H3J 1M5 Dossier : 4240-800	Changement de catégorie de 1 Restaurant pour vendre à 1 Bar	1800, rue Notre-Dame Ouest Montréal (Québec) H3J 1M5	Restaurant El Meson Inc. RESTAURANT EL MESON 1678, boul. Saint-Joseph Montréal (Québec) H8S 2N1 Dossier : 542-639	1 Restaurant pour vendre 1 Bar sur terrasse (suite à une cession)	1678, boul. Saint-Joseph Montréal (Québec) H8S 2N1
9342-8464 Québec inc. LA P'TITTE GRENOUILLE - MONTRÉAL 3435, boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2X 2T6 Dossier : 2987-741	2 Bars dont 1 avec danse et spectacles sans nudité et 1 sur terrasse (suite à une cession)	3435, boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2X 2T6	9347-5077 Québec inc. BAR VOODOO 1684, avenue Dollard Montréal (Québec) H8N 1T8 Dossier : 385-534	1 Bar pour vendre sur terrasse (suite à une cession)	1684, avenue Dollard Montréal (Québec) H8N 1T8
9345-2480 Québec inc. RESTAURANT PANZEROTTI 2115, rue Jean-Talon Est Montréal (Québec) H2E 1V4 Dossier : 2540-763	1 Restaurant pour servir	2115, rue Jean-Talon Est Montréal (Québec) H2E 1V4			



**Un don d'espoir pour la vie**  
  
 1-877-488-4222  
[www.ArmeeduSalut.ca](http://www.ArmeeduSalut.ca)

## Avis public

Montréal

### AVIS PUBLIC EN VERTU DE L'ARTICLE 192 DE L'ANNEXE C DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

**3<sup>e</sup> avis**  
 Avis est donné qu'aux dates ci-après mentionnées, la Ville a approuvé la description des immeubles suivants afin d'en devenir propriétaire en vertu de l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal :

- les lots 3 795 724, 3 796 156, 3 796 202, 3 796 222 et 3 946 548 du cadastre du Québec, situés dans le quadrilatère délimité par l'avenue des Érables, la rue Gifford, l'avenue Papineau et la rue Dandurand, et une partie du lot 3 796 014 du cadastre du Québec, d'une superficie de 504,7 m<sup>2</sup>, situé dans le quadrilatère délimité par la rue de Bordeaux, l'avenue Laurier Est et les rues Chabot et Masson, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (DA166896035 - 11 octobre 2016)
- les lots 3 791 673, 3 791 749, 3 791 873, 3 791 940, 3 791 979 et 3 792 314 du cadastre du Québec, situés dans le quadrilatère délimité par l'avenue De Lorimier et les rues Bélanger, Marquette et Everett, dans les arrondissements de Villieray-Saint-Michel-Parc-Extension et de Rosemont-La Petite-Patrie (DA166896038 - 17 octobre 2016)
- les lots 1 193 324, 1 193 325, 1 193 355, 1 193 445, 1 193 449 et 1 193 456 du cadastre du Québec, situés dans le quadrilatère délimité par les avenues Papineau et Laurier Est et les rues Marquette et Saint-Grégoire, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (DA162551007 - 17 octobre 2016)
- lots 3 790 604, 3 790 939, 3 790 967, 3 791 098, 3 791 117 et 5 763 411 du cadastre du Québec, situés dans le quadrilatère délimité par les rues Chabot et L.O.-David, l'avenue Papineau et la rue Jarry Est, dans l'arrondissement de Villieray-Saint-Michel-Parc-Extension (DA166896040 - 27 octobre 2016)

Les propriétaires des immeubles expropriés en vertu de l'article 192 peuvent réclamer une indemnité de la Ville. À défaut d'entente, l'indemnité est fixée par le Tribunal administratif du Québec à la demande des propriétaires ou de la Ville, et les articles 58 à 68 de la Loi sur l'expropriation (RLRQ, chapitre E-24) s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires.

Cet avis est le troisième de trois que la Ville est tenue de publier.

Montréal, le 18 novembre 2016  
 Le greffier de la Ville,  
 M<sup>e</sup> Yves Saindon

**AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE** (Avis dans le journal: C.C.Q., art. 795)  
 Prenez avis que Margaret Elizabeth Lidson, en son vivant domiciliée au 24, chemin des Aigles, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec), J0R 1B0, est décédée à St-Jérôme, le 19 juillet 2016. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés, au bureau de M<sup>e</sup> Isabelle Garneau, notaire, 3964, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H4C 1H8. **SEULEMENT SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT.**

## Avis public

Montréal

### ASSEMBLÉES PUBLIQUES

**Étude des budgets de fonctionnement 2017, des budgets des sociétés paramunicipales et du budget 2017 de la Société de transport de Montréal par la Commission sur les finances et l'administration et la Commission de la sécurité publique**

- Vendredi 2 décembre 2016**  
 COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION  
 9 h Présentation du budget général de fonctionnement 2017 de la Ville de Montréal (volet ville, volet agglomération et budgets des sociétés paramunicipales)  
 13 h 30 Présentation de la Direction générale  
 Présentation du Service des communications  
 Présentation du Service de la performance organisationnelle
- Lundi 5 décembre 2016**  
 COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION  
 8 h 30 Présentation du Service des finances  
 Présentation du Service des ressources humaines  
 Présentation du Service des technologies de l'information  
 13 h 30 Présentation du Service de la mise en valeur du territoire  
 Présentation du Service du développement économique
- Mardi 6 décembre 2016**  
 COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION  
 8 h 30 Présentation du Service de l'environnement  
 Présentation du Service de l'eau  
 Présentation de la Commission des services électriques  
 13 h 00 Présentation du Service des infrastructures, de la voirie et des transports  
 Présentation du Service de la concertation des arrondissements
- Mercredi 7 décembre 2016**  
 COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION  
 8 h 30 Présentation du Service des affaires juridiques  
 Présentation du Service de l'approvisionnement  
 Présentation du Service du matériel roulant et des ateliers  
 Présentation du Service de l'évaluation foncière
- COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE  
 13 h 30 Présentation du Service de police de la Ville de Montréal  
 Présentation du Service de sécurité incendie de Montréal
- COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION  
 19 h 00 Présentation du Service du greffe  
 Présentation du Service de la gestion et de la planification immobilière  
 Présentation du Service de l'Espace pour la vie
- Jeudi 8 décembre 2016**  
 COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION  
 13 h 30 Présentation du Service de la diversité sociale et des sports  
 Présentation du Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal  
 Présentation du Service de la culture
- Vendredi 9 décembre 2016**  
 COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION  
 8 h 30 Présentation de la Société de transport de Montréal
- Lundi 12 décembre 2016**  
 COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION  
 9 h Délibérations finales et adoption des recommandations  
 COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE  
 11 h Délibérations finales et adoption des recommandations  
**ENDROIT** Salle de conseil de l'hôtel de ville - 275, rue Notre-Dame Est; Métro Champ-de-Mars : stm.info

### L'ENGAGEMENT À LONG TERME VOUS FAIT PEUR?

Soyez famille d'accueil! La Société pour la Prévention contre la Cruauté envers les Animaux (SPCA) recherche des familles d'accueil pour héberger à court terme chiens, chats, lapins et autres animaux sympathiques jusqu'à ce qu'ils puissent être placés pour l'adoption. Le service de soins vétérinaires est disponible en échange d'une contribution minime. La nourriture et l'équipement peuvent également être fournis. L'hébergement peut durer quelques jours ou plusieurs mois. Pour en savoir plus sur le programme des familles d'accueil de la SPCA, visitez [www.spcamontreal.com](http://www.spcamontreal.com) ou téléphonez au 514.735.2711, poste 2237.



## Avis public

Montréal

### AVIS PUBLIC

Prenez avis que Margaret Elizabeth Lidson, en son vivant domiciliée au 24, chemin des Aigles, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec), J0R 1B0, est décédée à St-Jérôme, le 19 juillet 2016. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés, au bureau de M<sup>e</sup> Isabelle Garneau, notaire, 3964, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H4C 1H8. **SEULEMENT SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT.**

Prenez avis que Margaret Elizabeth Lidson, en son vivant domiciliée au 24, chemin des Aigles, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec), J0R 1B0, est décédée à St-Jérôme, le 19 juillet 2016. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés, au bureau de M<sup>e</sup> Isabelle Garneau, notaire, 3964, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H4C 1H8. **SEULEMENT SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT.**

Prenez avis que Margaret Elizabeth Lidson, en son vivant domiciliée au 24, chemin des Aigles, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec), J0R 1B0, est décédée à St-Jérôme, le 19 juillet 2016. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés, au bureau de M<sup>e</sup> Isabelle Garneau, notaire, 3964, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H4C 1H8. **SEULEMENT SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT.**

Prenez avis que Margaret Elizabeth Lidson, en son vivant domiciliée au 24, chemin des Aigles, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec), J0R 1B0, est décédée à St-Jérôme, le 19 juillet 2016. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés, au bureau de M<sup>e</sup> Isabelle Garneau, notaire, 3964, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H4C 1H8. **SEULEMENT SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT.**

Prenez avis que Margaret Elizabeth Lidson, en son vivant domiciliée au 24, chemin des Aigles, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec), J0R 1B0, est décédée à St-Jérôme, le 19 juillet 2016. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés, au bureau de M<sup>e</sup> Isabelle Garneau, notaire, 3964, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H4C 1H8. **SEULEMENT SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT.**

Prenez avis que Margaret Elizabeth Lidson, en son vivant domiciliée au 24, chemin des Aigles, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec), J0R 1B0, est décédée à St-Jérôme, le 19 juillet 2016. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés, au bureau de M<sup>e</sup> Isabelle Garneau, notaire, 3964, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H4C 1H8. **SEULEMENT SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT.**

Prenez avis que Margaret Elizabeth Lidson, en son vivant domiciliée au 24, chemin des Aigles, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec), J0R 1B0, est décédée à St-Jérôme, le 19 juillet 2016. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés, au bureau de M<sup>e</sup> Isabelle Garneau, notaire, 3964, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H4C 1H8. **SEULEMENT SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT.**

Prenez avis que Margaret Elizabeth Lidson, en son vivant domiciliée au 24, chemin des Aigles, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec), J0R 1B0, est décédée à St-Jérôme, le 19 juillet 2016. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés, au bureau de M<sup>e</sup> Isabelle Garneau, notaire, 3964, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H4C 1H8. **SEULEMENT SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT.**

Prenez avis que Margaret Elizabeth Lidson, en son vivant domiciliée au 24, chemin des Aigles, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec), J0R 1B0, est décédée à St-Jérôme, le 19 juillet 2016. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés, au bureau de M<sup>e</sup> Isabelle Garneau, notaire, 3964, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H4C 1H8. **SEULEMENT SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT.**

Prenez avis que Margaret Elizabeth Lidson, en son vivant domiciliée au 24, chemin des Aigles, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec), J0R 1B0, est décédée à St-Jérôme, le 19 juillet 2016. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés, au bureau de M<sup>e</sup> Isabelle Garneau, notaire, 3964, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H4C 1H8. **SEULEMENT SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT.**

Prenez avis que Margaret Elizabeth Lidson, en son vivant domiciliée au 24, chemin des Aigles, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec), J0R 1B0, est décédée à St-Jérôme, le 19 juillet 2016. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés, au bureau de M<sup>e</sup> Isabelle Garneau, notaire, 3964, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H4C 1H8. **SEULEMENT SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT.**

Prenez avis que Margaret Elizabeth Lidson, en son vivant domiciliée au 24, chemin des Aigles, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec), J0R 1B0, est décédée à St-Jérôme, le 19 juillet 2016. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés, au bureau de M<sup>e</sup> Isabelle Garneau, notaire, 3964, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H4C 1H8. **SEULEMENT SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT.**

Prenez avis que Margaret Elizabeth Lidson, en son vivant domiciliée au 24, chemin des Aigles, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec), J0R 1B0, est décédée à St-Jérôme, le 19 juillet 2016. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés, au bureau de M<sup>e</sup> Isabelle Garneau, notaire, 3964, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H4C 1H8. **SEULEMENT SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT.**

Prenez avis que Margaret Elizabeth Lidson, en son vivant domiciliée au 24, chemin des Aigles, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec), J0R 1B0, est décédée à St-Jérôme, le 19 juillet 2016. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés, au bureau de M<sup>e</sup> Isabelle Garneau, notaire, 3964, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H4C 1H8. **SEULEMENT SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT.**

Prenez avis que Margaret Elizabeth Lidson, en son vivant domiciliée au 24, chemin des Aigles, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec), J0R 1B0, est décédée à St-Jérôme, le 19 juillet 2016. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés, au bureau de M<sup>e</sup> Isabelle Garneau, notaire, 3964, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H4C 1H8. **SEULEMENT SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT.**

Prenez avis que Margaret Elizabeth Lidson, en son vivant domiciliée au 24, chemin des Aigles, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec), J0R 1B0, est décédée à St-Jérôme, le 19 juillet 2016. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés, au bureau de M<sup>e</sup> Isabelle Garneau, notaire, 3964, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H4C 1H8. **SEULEMENT SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT.**

Prenez avis que Margaret Elizabeth Lidson, en son vivant domiciliée au 24, chemin des Aigles, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec), J0R 1B0, est décédée à St-Jérôme, le 19 juillet 2016. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés, au bureau de M<sup>e</sup> Isabelle Garneau, notaire, 3964, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H4C 1H8. **SEULEMENT SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT.**

Prenez avis que Margaret Elizabeth Lidson, en son vivant domiciliée au 24, chemin des Aigles, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec), J0R 1B0, est décédée à St-Jérôme, le 19 juillet 2016. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés, au bureau de M<sup>e</sup> Isabelle Garneau, notaire, 3964, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H4C 1H8. **SEULEMENT SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT.**

**AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS**  
 Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

## Avis public

Montréal

### AVIS PUBLIC

Prenez avis que Margaret Elizabeth Lidson, en son vivant domiciliée au 24, chemin des Aigles, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec), J0R 1B0, est décédée à St-Jérôme, le 19 juillet 2016. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés, au bureau de M<sup>e</sup> Isabelle Garneau, notaire, 3964, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H4C 1H8. **SEULEMENT SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT.**

Prenez avis que Margaret Elizabeth Lidson, en son vivant domiciliée au 24, chemin des Aigles, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec), J0R 1B0, est décédée à St-Jérôme, le 19 juillet 2016. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés, au bureau de M<sup>e</sup> Isabelle Garneau, notaire, 3964, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H4C 1H8. **SEULEMENT SUR RENDEZ-**

## ACTUALITÉS



Les travaux de réaménagement du square Viger sont retardés en raison de l'incertitude quant à l'état réel de la structure recouvrant l'autoroute Ville-Marie.

ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

## SQUARE VIGER

## Le réaménagement est retardé d'un an

JEANNE CORRIVEAU

Un autre legs du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal ne sera pas prêt à temps pour les festivités de 2017. La Ville de Montréal a décidé de retarder d'un an les travaux de réaménagement du square Viger en raison de l'incertitude quant à l'état réel de la structure recouvrant l'autoroute Ville-Marie. En entrevue au *Devoir*, le responsable du centre-ville au sein de l'administration Coderre, Richard Bergeron, assure toutefois que le tunnel routier est sécuritaire.

La Ville a dû en venir à cette décision après avoir découvert que trop d'informations manquaient sur l'état de la structure en dessous du square. « On s'est rendu compte que, non seulement le tunnel routier est moins solide qu'on pensait, mais qu'il est d'une solidité variable. Ça nous a étonnés, et les gens du MTQ autant que nous, parce qu'il y a des sections qui paraissent, selon les sondages qu'on a faits, étonnamment fragiles et d'autres sections qui paraissent très solides. »

## Normes techniques

Richard Bergeron rappelle que le recouvrement de l'autoroute Ville-Marie dans ce secteur a été réalisé dans les années 1980, à une époque où les exigences techniques

étaient moins élevées. En planifiant le réaménagement du site, la Ville de Montréal s'est aussi rendu compte que le ministère des Transports du Québec (MTQ) ne disposait pas d'informations suffisantes sur les capacités de charge du tunnel pour lui permettre d'entreprendre les travaux à la date prévue.

« Par exemple, avant de mettre une pelle mécanique au-dessus du tunnel routier, il faut savoir sur quel segment on se trouve et s'il n'est pas mieux d'être à côté pour ne pas se ramasser en bas sur l'autoroute », explique Richard Bergeron.

« C'est clair que ça ne nous plaît pas. Ça ne plaît pas au maire. Ça ne plaît à personne, dit-il. Mais c'est ça la réalité d'une intervention dans ce type de milieu. Il va y avoir un magnifique square Viger, mais... une année plus tard qu'on le pensait. »

Et alors qu'à l'origine, la Ville se questionnait surtout sur le type d'imperméabilisation qu'elle devrait appliquer en sous-sol, elle a découvert que, contre toute attente, la structure bétonnée n'était même pas recouverte d'une membrane.

Richard Bergeron assure qu'il ne faut pas être alarmiste quant à l'état du tunnel. « Il n'y a pas de risque d'effondrement. Même s'il n'y a pas de membrane, ça n'a pas coulé », dit-il



JACQUES NADEAU LE DEVOIR  
Richard Bergeron

tout en expliquant qu'on observe des signes précurseurs lorsqu'une structure se dégrade: infiltrations d'eau, fissures, béton effrité et armatures d'acier apparentes. « Il n'y a rien de ça! Il n'y a aucun signe qui nous laisse penser qu'il y a quoi que ce soit de grave. »

Jeudi, le MTQ n'a pas été en mesure de fournir des explications au sujet de l'état du tunnel.

## Le métro

Mais là ne s'arrêtent pas les « incertitudes », car une partie du square se trouve aussi au-dessus du tunnel du métro de la ligne orange et du tunnel en boucle qui permet de transférer des rames de métro vers la ligne verte. Encore là, les informations manqueraient concernant la résistance des sous-sols, indique Richard Bergeron.

« On s'est fait une raison et on est prêts à assumer, dit l'élu.

Il y a un mois à peine, on pensait encore y arriver. [...] Malheureusement, on a perdu notre pari d'y arriver cette année. On s'en désole. [...] Mais ce sera une année de plus pour 100 ans de bonheur. »

Rappelons que le réaménagement du square Viger prévoit la démolition d'une dizaine d'édicules de béton créés par le sculpteur Charles Daudelin et le déplacement de la fontaine *Mastodo*, ainsi que la construction d'un café-terrace. Le projet, dont le coût est évalué à 28,3 millions, a nécessité la fermeture du site en mai dernier afin d'amorcer les travaux préparatoires. Le chantier est toutefois inactif depuis le mois d'août.

La Ville entend désormais entreprendre les travaux d'aménagement en avril 2018 plutôt qu'au printemps 2017, pour une inauguration du square Viger à l'automne 2018.

Richard Bergeron ne croit pas que ces délais feront augmenter la facture des travaux. « Pour l'instant, on n'a pas de raisons de penser que ça va coûter plus cher », avance-t-il.

L'élu indique toutefois que les quatre flots, soit Daudelin, Chénier, Gnass et Théberge, seront inaugurés d'ici la fin de 2020.

Le Devoir

## PROCÈS APPLEBAUM

## La crédibilité du témoin-clé mise à l'épreuve

JEANNE CORRIVEAU

À un procès de Michael Applebaum jeudi, la défense s'est appliquée à miner la crédibilité du témoin-clé de la Couronne, Hugo Tremblay, et à relever les failles dans son témoignage qui dure depuis quatre jours.

L'avocat de la défense, M<sup>e</sup> Pierre Teasdale, a questionné l'ancien directeur de cabinet de Michael Applebaum sur les différences entre ses propos des derniers jours et ses déclarations faites aux policiers en 2013.

À titre d'exemple, M<sup>e</sup> Teasdale cherchait à savoir pourquoi, il y a trois ans, Hugo Tremblay n'avait jamais mentionné que, dans le cadre du projet immobilier de la rue Troie, Michael Applebaum aurait recommandé de réclamer 50 000 \$ des promoteurs.

Le témoin a reconnu avoir modifié ses déclarations et qu'au fil du temps, certains détails lui revenaient: « C'était au meilleur de ma connaissance. Mes souvenirs ont évolué. [...] On ne sait pas ce qui est utile à la police. »

Questionné par M<sup>e</sup> Teasdale, M. Tremblay a admis qu'il était corrompu, et qu'il avait corrompu le promoteur immobilier Anthony Keeler ainsi que Patrice Laporte et Claude Asselin, de la firme Dessau.

M<sup>e</sup> Teasdale a également insisté sur le fait que le témoin avait conclu une entente afin de collaborer avec les policiers et obtenu l'assurance qu'il ne ferait pas l'objet d'accusations. Il a demandé à Hugo Tremblay s'il avait reçu une mise en demeure de la Ville de Montréal pour rembourser les pots-de-vin qu'il avait touchés: « Non », a répondu le témoin.

## Train de vie

Au sujet de son train de vie, Hugo Tremblay a indiqué que

ses dépenses dépassaient généralement sa rémunération et que l'argent de la corruption lui avait permis de se payer des voyages, des vêtements et des repas au restaurant. « Mais ce n'est pas mon train de vie qui a amené la corruption. C'est la corruption qui a amené le train de vie », a-t-il dit à la cour.

Le témoin a aussi admis consommer de la cocaïne de façon occasionnelle, soit environ de deux à trois fois par année lors de sorties ou de voyages. Mais, a-t-il dit, il s'agissait d'« une consommation de loisir ».

## Voie de la corruption

Le témoin a d'ailleurs insisté pour dire que ce n'est pas l'appât du gain qui l'avait incité à s'engager sur la voie de la corruption en 2007, mais bien le souhait qu'aurait exprimé son patron, Michael Applebaum. À partir du moment où Michael Applebaum lui aurait suggéré d'appeler les promoteurs immobiliers pour leur demander un « effort politique », il s'est senti pris dans l'« engrenage »: « Je ne pouvais pas dire non dans ma situation. J'avais 27-28 ans et j'essayais de construire une carrière. »

Il a fait valoir qu'il eut été difficile pour lui d'aller voir la police pour dénoncer Michael Applebaum puisqu'à ce moment, il n'y avait pas eu de « crime ». Il craignait aussi de perdre son emploi s'il n'acquiesçait pas à la demande de son patron.

Le procès de Michael Applebaum, qui fait face à des accusations de fraude contre le gouvernement, d'abus de confiance et de complot, se poursuit vendredi. Le contre-interrogatoire d'Hugo Tremblay se terminera en matinée et un autre témoin sera appelé à la barre.

Le Devoir

## La consultation sur les violences sexuelles est lancée

La ministre de l'Enseignement supérieur, Hélène David, invite les cégeps et les universités à consulter leur communauté sur la lutte contre les violences sexuelles. Elle souhaite que les associations étudiantes et les syndicats nationaux, notamment, puissent s'exprimer sur le sujet. Elle invite les établissements à participer à cinq

séances de consultation qui permettront de partager les meilleures pratiques en la matière. Ces séances auront à l'hiver 2017 à Montréal, Québec, Saguenay, Gatineau et Sherbrooke. Dans un document publié jeudi, M<sup>me</sup> David oriente la discussion autour de trois thèmes: la prévention des agressions, les mesures de sécurité et la gestion des plaintes. Ces consultations font suite à la série d'agressions survenues le mois dernier aux résidences de l'Université Laval, à Québec.

Le Devoir

## Réforme électorale et référendum: Monsef reste tiède

Ottawa — Le comité parlementaire se penchant sur la réforme électorale est peut-être sur le point de s'entendre pour réclamer la tenue d'un référendum, mais la ministre responsable des Institutions démocratiques ne semble pas plus encline qu'avant à en respecter les recommandations. « Je tiendrai compte de votre rapport au même titre que tous les autres renseignements que m'ont fournis les Canadiens », écrit Maryam Monsef au comité dans une lettre dont *Le Devoir* a obtenu copie. Le comité de 12 députés doit suggérer au gouvernement d'ici le 1<sup>er</sup> décembre comment aller de l'avant pour transformer le mode de scrutin fédéral. La ministre répète depuis quelques semaines qu'elle « n'ira pas de l'avant avec une réforme sans un vaste appui des Canadiens ». Or, dans sa lettre, elle écrit que « bien que les défenseurs du système de représentation proportionnelle et ceux du système majoritaire uninominal semblent être les plus passionnés, aucun consensus ne s'est fait autour d'un système en particulier ». Dans les coulisses de l'opposition, on craint que la ministre ne télégraphie ainsi son intention de ne pas aller de l'avant avec une réforme électorale.

Le Devoir

Lundi 21 novembre à 19h00

## CONFÉRENCE RÊVER MONTRÉAL

LES PREMIERS MONTRÉALISTES 1642-1643  
LES ORIGINES DE MONTRÉAL

Montréal a été fondée en 1642 par Paul de Chomedey de Maisonneuve et Jeanne Mance sur le site de la bourgade amérindienne d'Hochelaga, visitée par Jacques Cartier en 1535 et par Samuel de Champlain en 1603. En 1639, à l'initiative de Jérôme Le Royer de La Dauversière, la Société Notre-Dame de Montréal est fondée dans le but d'établir une ville missionnaire au Canada. Le 17 mai 1642, un premier groupe de 63 pionniers s'établit sur l'île située au centre du fleuve Saint-Laurent. Ils seront rejoints en août par un second groupe de 12 colons puis en 1643 par 10 autres colons. Entre le 17 mai 1642 et le 31 décembre 1643, on identifie les noms de 56 individus dans la colonie de Ville-Marie sur un total de 88. Qui sont ces premiers Montréalais? Bien que nous connaissions en partie leurs noms, on trouve peu de détails concernant leur origine familiale, leur présence en Nouvelle-France et leur descendance au Canada ou en France. Cette conférence apportera des réponses étonnantes concernant les premiers Montréalais.



Historien, auteur, conférencier et généalogiste émérite, MARCEL FOURNIER s'intéresse à l'histoire depuis 1970 et plus particulièrement à l'origine de nos ancêtres. Il est l'auteur d'une trentaine de publications et de 85 articles en histoire et en généalogie publiés dans différentes revues du Québec et de la France. Marcel Fournier a été président de la Société généalogique canadienne-française de 1999 à 2006. De 2006 à 2009, il a dirigé le Projet Montcalm sur les soldats de la guerre de Sept Ans en Nouvelle-France, publication honorée par le prix Robert-Prévost en 2011. De 1998 à 2015, il a été le coordonnateur du Fichier Origine. Entre 2011 et 2014, il a collaboré aux séries télévisées *Le Québec une histoire de famille* et *Qui êtes-vous? Récipiendaires de plusieurs prix et distinctions dont le prix Archange-Godbout, il a été élu membre titulaire de l'Académie internationale de Généalogie à San Marino, en juin 2001. Depuis 2005, il préside le comité de commémoration de la Commission franco-québécoise sur les lieux de mémoire communs. Marcel Fournier a reçu les insignes d'officier de l'Ordre des Arts et des Lettres de la République française le 10 juin 2010. Le 17 février 2012, il a reçu le Prix des Dix.*

## Collège Villa Maria

Pavillon Marguerite-Bourgeoys, Salle Thérèse-Casgrain  
5015 Notre-Dame-de-Grâce, Montréal, QC H4A 1K2  
pré-inscription : 20 \$ – inscription à la porte : 25 \$

Enregistrez-vous en ligne au [www.revermontreal.com](http://www.revermontreal.com)  
ou communiquez avec nous au 514-737-6262



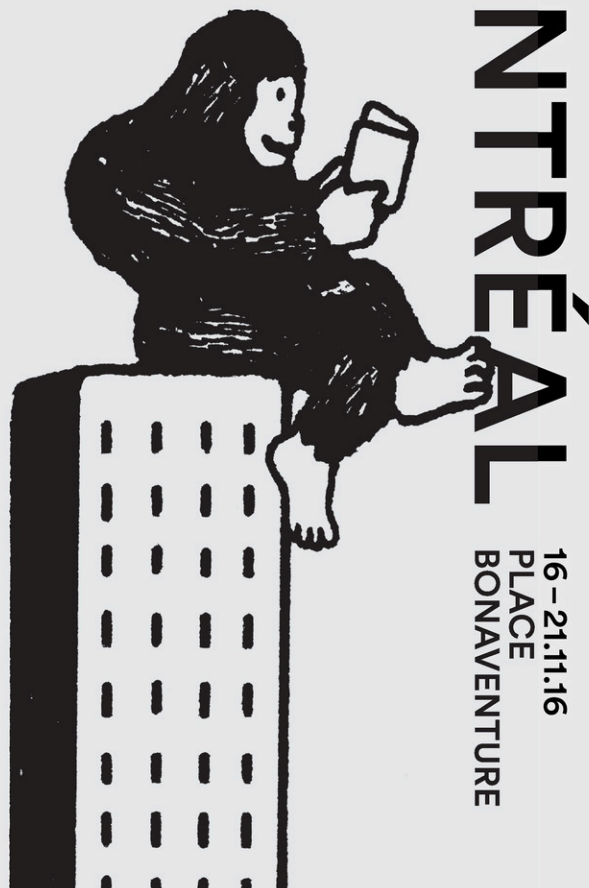
3774, chemin Queen-Mary, Montréal, Qc H3V 1A6

## DU LIVRE

RADIO-CANADA présente

## LE SALON

LA LITTÉRATURE  
DU MEXIQUE  
AU SALON

DE MONTRÉAL  
PLACE  
BONAVENTURE  
16-21/11/16ET SI VOUS VENIEZ  
AU SALON?

Admission générale : 8 \$

Billetterie et carnet  
du visiteur en ligne

[salondlivredemontreal.com](http://salondlivredemontreal.com)  
@slminfo #slmtl

M 16	9 h - 21 h
J 17	9 h - 21 h
V 18	9 h - 22 h
S 19	9 h - 21 h
D 20	9 h - 19 h
L 21	9 h - 15 h



## ÉCONOMIE

## ÉTATS-UNIS

## Janet Yellen veut rester à la barre de la Fed

VIRGINIE MONTET

à Washington

La présidente de la banque centrale des États-Unis, Janet Yellen, vivement critiquée par Donald Trump durant la campagne, a assuré qu'elle comptait rester jusqu'à la fin de son mandat en 2018 et redit qu'une hausse des taux était pour bientôt.

S'exprimant publiquement pour la première fois depuis l'élection présidentielle, M<sup>me</sup> Yellen a répété devant une commission du Congrès qu'un resserrement du crédit «pourrait bien être approprié relativement rapidement si les données économiques continuaient de montrer des progrès».

Mais elle s'est montrée prudente, insistant plusieurs fois sur le fait que l'économie américaine avait encore une marge d'appréciation. La Fed tiendra une réunion monétaire les 13 et 14 décembre et les analystes s'attendent à un relèvement des taux d'intérêt, pour la première fois depuis un an.

Interrogée sur ses intentions à la tête de la

banque centrale, alors que Donald Trump l'a accusée de jouer le jeu des démocrates en conservant des taux bas, M<sup>me</sup> Yellen, 70 ans, a assuré qu'elle avait «tout à fait l'intention de servir» son mandat «jusqu'à son terme», en février 2018.

## Prudence

Sur les mesures de relance budgétaire envisagées par le président désigné en réduisant les impôts des sociétés notamment, la patronne de la banque centrale a invité les élus et le nouveau gouvernement à «examiner avec prudence» l'impact de telles mesures, notamment sur l'endettement à long terme.

Elle a aussi insisté sur «l'importance cruciale» de l'indépendance de la banque centrale, qui doit garder «une vue d'ensemble» et ne pas réagir aux pressions à court terme pour fixer la politique monétaire, alors que plusieurs projets de loi républicains au Congrès veulent réformer la structure, voire les mandats de la Réserve fédérale.

Sur l'état de l'activité économique, M<sup>me</sup> Yellen a affirmé que la première économie mondiale faisait «de très bons progrès» vers les deux cibles de la Fed, qui sont le plein-emploi et une inflation de 2%. Mais elle estime qu'il y a encore une marge d'amélioration, notamment sur le front de l'emploi.

La relative stabilité du taux de chômage à 4,9% et le fait que le taux de participation à l'emploi n'augmente guère font dire à la patronne de la Fed qu'il y a encore des progrès à faire.

Dans son discours, elle a relevé que le taux de chômage parmi les Noirs et les Hispaniques était «plus haut» que pour le reste de la population, tandis que leurs revenus médians étaient «encore bien en dessous» de celui du reste des ménages américains.

La patronne de la Fed a assuré que la croissance économique, qui s'est accélérée à 2,9% au 3<sup>e</sup> trimestre, «continuerait à un rythme modéré» suffisant pour générer de meilleures conditions sur le marché du travail et un retour de l'inflation vers l'objectif de 2%.

Celle-ci s'est accélérée en octobre à 1,6% sur un an, selon l'indice CPI publié jeudi par le département du Travail. Selon l'autre indice PCE, baromètre favori de la Fed, elle s'élève à 1,5%.

«Attendre davantage de preuves» d'amélioration de l'activité «ne reflète pas un manque de confiance dans l'économie», a-t-elle assuré, ajoutant qu'il ne fallait pas non plus attendre trop longtemps avant de relever les taux, sous peine de devoir les augmenter plus brutalement par la suite.

## Consommation

M<sup>me</sup> Yellen a noté que les dépenses de consommation, moteur de l'économie américaine, poursuivaient «leur progression modérée» mais que la production industrielle continuait d'être «restreinte par la faiblesse de la croissance à l'étranger et l'appréciation du dollar».

Pour les économistes de HFE, les propos de la présidente de la banque centrale «vont sans doute renforcer les attentes d'une hausse des taux pour décembre».

Agence France-Press

## MARCHÉS BOURSIERS

TORONTO		New York		PÉTROLE	
S&P TSX	14 826,09 ▲	S&P 500	2187,12 ▲	45,42	-0,15 \$US
	+92,87		+10,18		-0,3%
	+0,6%		+0,5%	OR	1216,90
					-7,00 \$US
					-0,6%
				DOLLAR CANADIEN	74,04
					-0,36 \$US
					-0,5%
				1\$US = 1,3507	69,69
					+0,05 EURO
				1 EURO = 1,4349	

Titre	Symbole	Fermature	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)
-------	---------	-----------	----------------	---------------	--------------

LES INDICES DE LA BOURSE DE TORONTO					
S&P TSX	SPTT14826,09	92,87	0,63	258580	
S&P TX20	TX20 616,78	-1,27	-0,21	90871	
S&P TX60	TX60 875,91	6,50	0,75	121878	
S&P TX60 Cap.	TX6C 968,58	7,19	0,75	121878	
Cons. de base	TTCS 522,24	4,60	0,89	4839	
Cons. discrét.	TTCD 174,37	2,30	1,34	9656	
Énergie	TTEN 208,47	-0,13	-0,06	52646	
Finance	TTF5 268,71	2,26	0,85	31292	
Aurifère	TTGD 194,54	-4,21	-2,12	84353	
Santé	THC 76,32	2,18	2,94	7659	
M&B	TTTK 56,27	0,69	1,24	3855	
Tech. de l'info	TTIN 199,94	2,35	1,19	12801	
Industrie	TTMT 231,40	-1,88	-0,81	100962	
Matériaux	TTRE 271,84	2,10	0,78	8039	
Immobilier	TTTS 149,33	0,82	0,55	3899	
Télécoms	TTUT 226,49	2,23	0,99	7344	
Sev. collect.	TTMN 670,38	0,00	0,00	0	
Métaux/minerals					

TSX CROISSANCE					
TSX Venture	JX 742,44	0,59	0,08	96678	

ENTREPRISES DE CONSOMMATION DISCRÉTIONNAIRE					
Alim. Couche-Tard	ATD.B 63,20	0,02	0,03	893	
Canadian-Tire	CTC.A 140,41	2,42	1,75	196	
Cogeco	CCA 63,46	1,02	1,63	67	
Corus	CJR.B 11,65	0,09	0,78	315	
Groupe TVA	TVA.B 3,31	0,06	1,85	4	
Jean Coutu	PJC.A 20,32	0,26	1,30	80	
Loblau	LG 68,24	1,33	1,99	947	
Magna	MG 56,60	0,73	1,36	888	
Metro	MRU 42,17	0,46	1,10	780	
Quebecor	QBR.B 37,60	0,87	2,37	294	
Uni Select	UNS 30,41	0,41	1,37	145	
Saputo	SAP 45,94	0,14	0,31	898	
Shaw	SJR.B 26,22	1,15	0,58	771	
Dollarama	DOL 98,71	1,86	1,92	288	
Restaurant Brands	QSR 62,11	1,72	2,85	508	
Transat A.T.	TRZ 5,87	-0,07	-1,18	37	
Yellow Media	Y 19,02	0,83	4,56	28	

ÉNERGIE					
Cameco	CCO 12,48	0,11	0,89	1138	
Canadian Natural	CNQ 42,38	-0,21	-0,49	2018	
Hydro One	H 23,25	0,08	0,35	503	
Enbridge	ENB 56,65	1,12	2,02	1625	
EnCana	ECA 15,31	0,20	1,32	6890	
Enbridge	ERF 9,86	-0,03	-0,30	1595	
Pengrowth Energy	PGF 1,83	-0,02	-1,08	992	
Pétrolière Impériale	IMO 44,49	0,17	0,38	465	
Suncor Energy	SU 41,22	0,21	0,51	4285	
Enbridge	CVE 19,52	-0,16	-0,81	1445	
TransCanada	TRP 60,38	0,38	0,63	9913	
Valence	VNR 19,76	-0,13	-0,65	59	

FINANCIÈRES					
B. CIBC	CM 103,50	0,51	0,50	1208	
B. de Montréal	BMO 87,60	0,85	0,98	1536	
B. Laurentienne	LB 51,19	0,47	0,93	72	
B. Nationale	NA 48,65	0,49	1,02	1185	
B. Royale	RY 86,83	0,80	0,93	2641	
B. Scotia	BNS 71,63	1,02	1,44	2665	
B. TD	TD 62,75	0,35	0,56	3095	
Brookfield Asset	BAM.A 45,27	0,80	1,80	1068	
Cominar Real	CUF.UN 13,76	0,07	0,51	402	
Corp. Fin. Power	PWF 32,62	0,00	0,00	296	
Fin. Manuvie	MFC 22,93	0,06	0,26	6000	
Fin. Sun Life	SLF 51,56	0,56	1,10	1877	
Great-West Lifeco	GWG 34,45	0,01	0,03	390	
Industrielle All.	IAG 55,63	0,35	0,63	146	
Power Corporation	POW 29,28	0,05	0,17	582	
IMX	X 64,89	0,35	0,54	59	

INDUSTRIELLES					
Air Canada	AC 13,74	0,56	4,25	1991	
Bombardier	BBD.B 1,96	0,05	2,62	3797	
CAE	CAE 19,27	0,05	0,26	558	
Canadian Pacific	CP 197,24	2,36	1,21	576	
Chemin de fer CN	CNR 86,68	1,32	1,55	967	
SNC-Lavalin	SNC 55,17	0,40	0,73	311	
Transcontinental	TCLA 17,69	0,07	0,40	114	
TransForce	TFI 32,93	0,27	0,83	416	

ENTREPRISES DE MATÉRIEAUX					
Agrium	AGU 132,00	0,38	0,29	294	
Barrick Gold	ABX 20,67	-0,31	-1,48	4514	
Goldcorp	G 18,09	-0,36	-1,95	3498	
Kinross Gold	K 4,79	-0,06	-1,24	7289	
Mines Agnico-Eagle	AEM 57,77	-1,72	-2,89	812	
Potash	POT 23,99	0,38	1,61	2786	
Teck Resources	TCK.B 31,45	0,01	0,03	3962	

SERVICES PUBLICS					
Fortis	FTS 40,42	0,67	1,69	1472	
TransAlta	TA 5,36	0,11	2,10	740	

TECHNOLOGIE					
BlackBerry	BB 10,11	-0,06	-0,59	842	
CGI	GIB.A 64,03	0,41	0,64	579	

TÉLÉCOMMUNICATIONS					
BCE	BCE 58,43	0,48	0,83	1621	
Manitoba Telecom	MBT 37,97	0,16	0,42	525	
Rogers	RCL.B 51,86	0,10	0,19	711	
Telus	T 42,00	0,32	0,77	1042	

FONDS NÉGOCIÉS EN BOURSE					
iShares DEX	XBB 31,42	-0,06	-0,19	76	
iShares MSCI	XEM 26,44	0,19	0,72	22	
iShares MSCI EMU	EZU 33,12	0,00	0,00	0	
iShares S&P 500	XSP 25,16	0,12	0,48	150	
iShares S&P/TSX	XIC 23,55	0,18	0,77	219	

LES PLUS ACTIFS DE LA BOURSE DE TORONTO					
CANOPY GROWTH CORP	CGC 13,06	1,66	14,56	10208	
TRANSCANADA	TRP 60,38	0,38	0,63	9913	
ENCANA CORP	ECA 15,31	0,20	1,32	6890	
MANULIFE FINANCIAL	MFC 22,93	0,06	0,26	6000	
BAYTEX ENERGY CORP	BTE 5,21	-0,06	-1,14	5552	
BARRICK GOLD CORP	ABX 20,67	-0,31	-1,48	4514	
SUNCOR ENERGY INC	SU 41,22	0,21	0,51	4285	
HORIZONS BETA	HGD 11,47	0,40	3,61	4140	
iShares S&P 500	XSP 25,16	0,12	0,78	4036	
HB NYMEX CL BULL	HOU 6,81	-0,14	-2,01	3979	

LES GAGNANTS EN %					
SOLIUM CAPITAL INC	SUM 8,30	1,17	16,41	197	
CANOPY GROWTH CORP	CGC 13,06	1,66	14,56	10208	
EXCHANGE	EIF 43,43	2,76	6,79	395	
ELEMENT FINANCIAL	EFN 11,88	0,69	6,17	2206	
GRANITE OIL CORP	GXO 5,06	0,28	5,86	376	
AMAYA INC	AYA 20,79	1,04	5,27	482	
NORBORD INC	OSB 31,00	1,46	4,94	285	
SHOPIFY INC	SHOP 56,91	2,61	4,81	109	
CARGOJET INC	CJT 49,49	2,17	4,59	109	
CRH MEDICAL CORP	CRH 7,72	0,33	4,47	878	

LES PERDANTS EN %					
GREAT CANADIAN	GC 23,49	-2,16	-8,42	2668	
THE INTERTAIN	IT 8,12	-0,55	-6,34	228	
CANYON SERVICES	FRC 5,26	-0,34	-6,07	293	
ENDEAVOUR MINING	EDV 20,67	-0,95	-4,39	429	
DETOUR GOLD CORP	DGC 17,53	-0,80	-4,36	1744	
ENDEAVOR SILVER	EDR 5,04	-0,22	-4,18	830	
TRILOGY ENERGY	TET 5,99	-0,25	-4,01	240	
FORTUNA SILVER	FVI 8,40	-0,35	-4,00	846	
SANDSTORM GOLD LTD	SSL 5,09	-0,21	-3,96	512	
HB NYMEX NG BULL	HNU 8,19	-0,33	-3,87	3135	

LES GAGNANTS EN \$					
EXCHANGE	EIF 43,43	2,76	6,79	395	
WESTON GEORGE LTD	WN 108,38	2,73	2,58	196	
SHOPIFY INC	SHOP 56,91	2,61	4,81	109	
CANADIAN TIRE CORP	CTC.A 140,41	2,42	1,75	196	
CANADIAN PACIFIC	CP 197,24	2,36	1,21	576	
CARGOJET INC	CJT 49,49	2,17	4,59	109	
PACIFIC & WESTERN	PWC.NTC 66,00	2,00	3,13	129	
DOLLARAMA INC	DOL 98,71	1,86	1,92	288	
RESTAURANT BRANDS	QSR 62,11	1,72	2,85	508	
CANOPY GROWTH CORP	CGC 13,06	1,66	14,56	10208	

LES PERDANTS EN \$					
--------------------	--	--	--	--	--

# ÉCONOMIE

## IMMOBILIER

### La SCHL se dit capable d'encaisser des chocs importants

FRANÇOIS DESJARDINS

La situation financière de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) est suffisamment solide « même dans les scénarios extrêmes », affirme l'agence fédérale après avoir simulé en interne plusieurs sortes de crises économiques.

Le scénario de référence de la SCHL pour la période 2017-2021 prévoit que le cumul du résultat net pour ses activités d'assurance sera de 6,5 milliards, selon son rapport publié jeudi. Cependant, divers scénarios font planer des résultats inférieurs à cela, voire négatifs.

La SCHL, qui garantit plus de 500 milliards en prêts hypothécaires partout au pays, a tenté de prédire l'impact des événements suivants: une hausse soudaine des taux suivie de l'échec d'une institution financière, une « dépression grave et prolongée », une crise immobilière comme celle vécue aux États-Unis et un important tremblement de terre dans une grande ville.

Dans le cas précis d'une hausse soudaine des taux d'intérêt, une perspective qui pourrait causer des maux de tête aux ménages surendettés et vulnérables à des variations soudaines, l'impact aurait pour effet d'entraîner une perte cumulative de plus de 1,1 milliard sur la période 2017-2021. Dans ce scénario, les taux hypothécaires grimperaient de 2,4 % (100 points de base dans un trimestre de 2016 et 140 points dans un trimestre de 2017), le taux de chômage passerait à 11,3% et les prix de l'immobilier chuteraient de 30%.

Par ailleurs, l'hypothèse d'un cours du pétrole pataugeant entre 20 et 30\$US pendant quatre ans aurait elle aussi des conséquences, mais moindres: elle ferait passer l'excédent cumulé de 6,5 milliards à 4,5 milliards.

#### Transférer le risque

Cette analyse de la SCHL survient un mois après que le gouvernement fédéral a an-

noncé une consultation pour déterminer la pertinence de transférer une plus grande part de risque aux prêteurs hypothécaires. À l'heure actuelle, tous les prêts hypothécaires dont la valeur excède 80% du prix de la propriété doivent être couverts par une assurance. Celle-ci est offerte par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), une société de la Couronne, de même que deux sociétés privées, Genworth et Canada Guaranty.

En publiant ses documents de consultation, le ministère des Finances avait précisé que le transfert d'une part de risque pourrait améliorer la gestion globale des risques et limiter l'exposition des contribuables.

#### Improbables

Dans un communiqué diffusé jeudi, le chef de la gestion des risques, Romy Bowers, a affirmé que les « pires scénarios » ayant fait l'objet d'une évaluation sont « très peu susceptibles de se produire et à planifier en conséquence ».

Le gouvernement fédéral a entrepris un train de mesures au cours des dernières années afin de contenir l'augmentation rapide des prix de l'immobilier dans certaines villes comme Toronto et Vancouver. Dans cette dernière, la hausse a été associée à la forte présence d'acheteurs étrangers. La province a choisi cet été d'imposer une taxe de 15% pour refroidir les ardeurs. De plus, le conseil municipal envisage la possibilité d'imposer une taxe de 1% sur les résidences non occupées.

La SCHL a signalé le mois dernier que la surchauffe observée à Toronto et Vancouver a commencé à toucher des villes comme Hamilton et Victoria. Selon l'agence, neuf marchés canadiens présentent un problème de surévaluation modéré, mais d'autres données, comme la croissance actuelle des prix et le rythme de construction, n'inquiètent pas.

Le Devoir

### Mark Buzzell à la direction de Ford du Canada

Oakville — Ford du Canada a annoncé jeudi la nomination de Mark Buzzell au poste de président et chef de la direction du constructeur automobile, en remplacement de Dianne Craig. M. Buzzell, actuellement directeur général du marché de l'Ouest américain, occupera son nouveau poste à compter du 1<sup>er</sup> janvier. M<sup>me</sup> Craig, qui a passé cinq ans à la tête de la division canadienne, deviendra directrice en chef des ventes de Ford Motor aux États-Unis.

La Presse canadienne

### États-Unis: l'inflation à 0,4%

Washington — La hausse des coûts de l'énergie a vu l'indice des prix à la consommation augmenter de 0,4% en octobre aux États-Unis. L'augmentation annoncée jeudi par le département du Travail est la plus importante depuis avril. L'inflation s'était établie à 0,3% en septembre. L'indice des prix est en hausse de 1,6% sur un

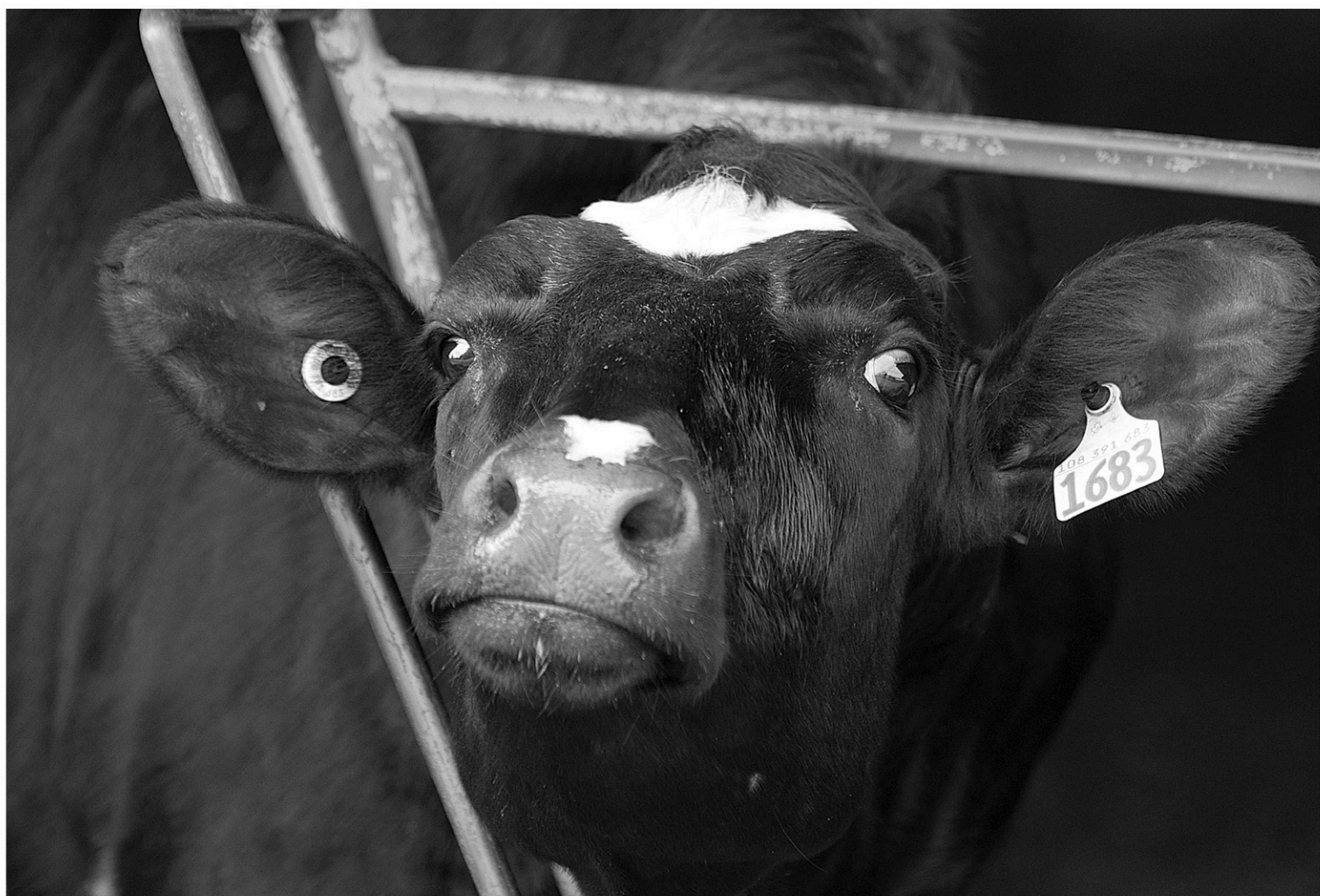
an, une performance inférieure à la cible de 2% visée par la Réserve fédérale. Les prix de l'énergie ont progressé de 3,5% le mois dernier, et ceux de l'essence de 7%. Le coût du logement s'est apprécié de 0,4%. Les prix des aliments sont demeurés stables pour un quatrième mois consécutif. L'inflation de base, qui exclut les coûts volatiles de l'alimentation et de l'énergie, a s'est établie à un modeste 0,1%. Elle atteint 2,1% sur une base annuelle.

Associated Press

### Suncor: hausse de production

Calgary — Suncor Énergie s'attend à voir sa production augmenter l'an prochain, mais la société planifie néanmoins de réduire ses dépenses en immobilisations. Le géant énergétique prévoit une production moyenne d'entre 680 000 à 720 000 barils équivalent pétrole par jour en 2017. Ses dépenses en immobilisations devraient s'établir entre 4,8 milliards et 5,2 milliards. Environ 40% des dépenses de 2017 seront réservées aux projets de croissance en amont, incluant ceux de Fort Hills et Hebron.

La Presse canadienne



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le gouvernement fédéral offre 350 millions à l'industrie laitière du Canada pour compenser l'arrivée probable de 17 700 tonnes de fromages européens par année à partir de 2017.

## COMPENSATIONS FINANCIÈRES

### Les producteurs de lait comptent sur Couillard pour influencer Ottawa

KARL RETTINO-PARAZELLI

Les producteurs de lait du Québec sont encouragés par les propos du premier ministre Philippe Couillard, qui veut qu'Ottawa bonifie son programme d'indemnisation pour compenser les impacts de l'accord de libre-échange avec l'Union européenne, mais ils se demandent jusqu'où ira le gouvernement pour défendre leur cause.

« Si le veut vraiment, M. Couillard a la capacité d'aller nous chercher de meilleures compensations », a affirmé le président des Producteurs de lait du Québec, Bruno Letendre, en marge d'une assemblée générale spéciale.

Jeudi, le premier ministre Couillard a laissé entendre que la part dévolue au Québec des 350 millions de dollars

prévus par Ottawa ne suffit pas. Il estime que le programme d'indemnisation annoncé par Ottawa est injuste, puisqu'il prévoit un financement égal pour chaque province alors que le Québec produit une plus grande part de fromages fins au pays.

« Avoir une distribution qui soit égale entre les provinces ne semble pas refléter la réalité et ne semble pas tout à fait juste pour nos producteurs », a-t-il déclaré dans une mêlée de presse en marge de la Conférence des Nations unies (ONU) pour les changements climatiques, à Marrakech, au Maroc, où il est en mission.

Le ministre québécois de l'Agriculture, Pierre Paradis, qui a déclaré vendredi dernier que l'enveloppe offerte par Ottawa ne correspond « absolument pas » à ses attentes, devait rencontrer jeudi son ho-

mologue fédéral, Lawrence MacAulay.

#### Aide insuffisante

Le gouvernement fédéral a annoncé la semaine dernière qu'il offrira 350 millions à l'industrie laitière du Canada pour compenser l'arrivée probable de 17 700 tonnes de fromages européens par année à partir de 2017, avec l'entrée en vigueur provisoire de l'Accord économique et commercial global (AECG). Le programme comprend 250 millions sur cinq ans pour les producteurs et 100 millions sur quatre ans pour les transformateurs.

« Qui a dit que 250 millions, c'est suffisant et que ça couvre les pertes? On ne le sait pas », s'insurge M. Letendre, qui croit que les compensations devraient plutôt se situer entre 750 millions et un milliard de dollars.

Le ministre MacAulay a fait savoir que les modalités du

programme de compensation seront déterminées à la suite d'une nouvelle période de consultations. « Le gouvernement libéral, c'est un gouvernement de consultations. Il ne fait que ça », soupire M. Letendre.

Les producteurs de lait sont déçus de voir qu'Ottawa n'a pas profité de l'annonce sur les compensations pour intervenir dans le dossier du lait diaphané, cet ingrédient qui échappe aux tarifs douaniers lorsqu'il est importé au Canada, ce qui crée une brèche dans le système de gestion de l'offre.

Ils craignent par ailleurs qu'une renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), tel que promis par Donald Trump en campagne électorale, mette à mal l'industrie laitière.

Avec La Presse canadienne  
Le Devoir

### Des procureurs américains accusent un ex-haut dirigeant de Valeant

ROSS MAROWITS

Des procureurs américains ont déposé des accusations contre un ancien haut dirigeant de la pharmacie québécoise Valeant ainsi que l'ex-grand patron de la société de commandes postales pharmaceutiques Philidor.

Les deux hommes sont accusés d'avoir été impliqués dans une fraude évaluée à plusieurs millions de dollars.

Le bureau du procureur du district sud de New York a indiqué jeudi avoir procédé à l'arrestation de Gary Tanner, un ex-haut dirigeant de Valeant et d'Andrew Davenport, autrefois président et chef de la direction de la pharmacie américaine Philidor.

Les deux hommes font face à quatre chefs d'accusation. On leur reproche notamment d'avoir commis une fraude électronique, d'avoir conspiré en vue de commettre une fraude électronique et d'avoir conspiré en vue de blanchir de l'argent.

#### Conspiration

Les enquêteurs allèguent que les deux hommes ont conspiré en vue d'obtenir des dizaines de millions de dollars de la part de Valeant et de se partager le produit de la fraude, selon une plainte de 28 pages signée par l'agent Ryan Redel, du FBI.

Dans le document, M. Redel affirme que M. Davenport a donné à M. Tanner environ 10 millions \$US en commis-

sion clandestine. La plainte fait valoir que cet argent a été blanchi par l'entremise de sociétés coquilles et provenait d'un paiement de 40 millions que M. Tanner avait reçu de Valeant.

Les accusés auraient utilisé les produits de leurs manigances pour acheter des résidences secondaires, rembourser des dettes et faire des investissements. M. Davenport aurait aussi dépensé 50 000 \$US pour se faire installer une cave à vin sur mesure, selon la plainte.

Les accusations n'ont pas été prouvées en cour.

#### Son travail

L'avocat de M. Tanner a affirmé que son client était innocent et qu'il communiquait fré-

quemment avec ses patrons chez Valeant pour discuter de ses efforts pour faire croître l'entreprise.

« Aujourd'hui, il a été accusé d'un crime pour avoir fait son travail », a estimé Howard Shapiro dans un courriel. « Nous allons démontrer son innocence lors du procès. »

L'avocat de M. Davenport ne pouvait pas être joint immédiatement pour commenter la situation.

Selon la plainte, M. Davenport a évoqué, dans un échange de courriel avec M. Tanner, des images du classique du cinéma western *Butch Cassidy and the Sundance Kid* en disant qu'ils allaient « chevaucher au soleil couchant » ensemble.

La Presse canadienne

LOTO QUÉBEC Résultats des tirages du : 2016-11-16

649 03 05 06 19  
09 33 47 comp.

Prochain gros lot (approx.): 9 000 000 \$  
1 LOT GARANTI DE 1 000 000 \$  
75201373-01

Extra 7095903

Ce soir, 15 MILLIONS \$ (approx.)

En cas de départé entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priori.

Sophie DOWNS M.P.s.

Psychologue clinicienne  
Médiatrice familiale

Membre O.P.Q.  
et R.C.P.O.S.S.

- psychothérapie individuelle
- psychothérapie conjugale
- médiation familiale

T 514 861-0630

Congédié?

Voyez

François Gendron  
avocat  
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

## ÉDITORIAL

## DROIT PÉNAL

## Des réformes qui tardent

Sous le gouvernement conservateur, le Code criminel a subi des changements en cascade, toujours dans l'esprit de punir le plus sévèrement possible. Devant composer avec un gouvernement minoritaire, craignant une élection précipitée, l'opposition libérale a parfois coopéré, mais souvent protesté. Un an après l'élection du gouvernement Trudeau, le ménage se fait toutefois attendre.

**L**e Code criminel et toute l'architecture juridique qui s'y rattache sont de gros navires très complexes impossibles à nettoyer à toute vapeur. On ne peut, dans ces circonstances, reprocher à la ministre de la Justice, Jody Wilson-Raybould, de vouloir prendre le temps de bien faire les choses. Mais il est difficile de ne pas s'impatienter.

Depuis un an, elle n'a présenté que quatre projets de loi. À sa décharge, elle a dû se plier à l'échéancier serré imposé par la Cour suprême dans le dossier de l'aide médicale à mourir, ce qui a accaparé les ressources de son ministère. Ses trois autres projets sont de moindre envergure, mais importants. Deux d'entre eux ont une forte valeur symbolique puisqu'ils contrent la discrimination à l'endroit des personnes transgenres et des hommes gays.

Le troisième, présenté il y a moins d'un mois, est le premier à annuler une mesure adoptée sous les conservateurs et jugée injuste par les libéraux à l'époque, soit l'imposition aux contrevenants d'amendes compensatoires salées, qu'ils en aient les moyens ou non.

C'est un premier pas remarquable, mais de nombreuses mesures conservatrices, contestées avec succès devant les tribunaux, apparaissent toujours dans le Code criminel. On pense entre autres au calcul de la durée d'une peine.

Selon les dispositions conservatrices, les juges ne peuvent, sauf exception, soustraire d'une peine d'emprisonnement davantage qu'une journée par jour passé derrière les barreaux avant le prononcé de la sentence. C'est toujours écrit dans le Code.

M<sup>me</sup> Wilson-Raybould dit vouloir effacer les dispositions « zombies » et celles tombées en désuétude. C'est à son honneur. Elle promet un ou des projets de loi « dans un proche avenir ». Tant mieux, mais la bouchée est très grosse. Vaut mieux s'attaquer en priorité aux dispositions qui ont eu pour effet de modifier l'esprit de notre système de justice. La multiplication des peines minimales, remise en question par les tribunaux, y compris la Cour suprême, en est un bon exemple et devrait être une des premières cibles de la ministre.

Il a été démontré que les sentences minimales pénalisent de façon disproportionnée les contrevenants les plus démunis, les autochtones en particulier. La discrétion des juges, qui est ainsi fortement restreinte, doit être rétablie afin que les sentences soient déterminées en tenant compte à la fois du crime et de la situation du contrevenant.

Si les libéraux croient à la réhabilitation, ils devraient aussi s'attarder rapidement aux dispositions entourant la suspension d'un casier judiciaire, une responsabilité qui revient au ministre de la Sécurité publique, Ralph Goodale, mais quand même. Les conservateurs ont durci ce recours au point de nuire à la réinsertion d'anciens détenus.

M<sup>me</sup> Wilson-Raybould a beaucoup de pain sur la planche et a largement consulté la communauté juridique pour préparer le terrain. L'héritage que lui ont laissé les conservateurs est lourd et enchevêtré. Le Code criminel est labyrinthique. Il n'est toutefois pas nécessaire de tout nettoyer d'un coup. Elle peut procéder par étapes, mais elle doit agir sans tarder car plus les élections approcheront et plus la pression populiste en faveur d'une justice musclée se fera sentir, et on n'a pas envie de jouer à nouveau dans ce film.

## PROTECTION DES SOURCES

## Une commission sous surveillance

**D**e prime abord, la Commission d'enquête sur la protection de la confidentialité des sources journalistiques repose sur des assises solides. La compétence et la rigueur du juge Jacques Chamberland ne font pas l'ombre d'un doute. Il sera bien entouré avec des commissaires tels que l'ancien directeur de la police de Québec Alexandre Matte, et une avocate spécialisée en droit des médias, Guylaine Bachand.

Une part de doute subsiste. La voix des journalistes, directement visés par la chasse aux sources à la Sûreté du Québec (SQ) et au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), est minoritaire. Le choix du personnel sera déterminant pour la crédibilité de la commission. Les représentants du monde des médias devront être mis à contribution pour colliger la preuve et orienter les travaux dans la bonne direction. Il ne faudrait surtout pas laisser le champ libre aux policiers, car dans cette histoire de chasse aux sources, ils font partie du problème. Il est difficile d'envisager qu'ils puissent faire partie de la solution.

La commission ne doit pas servir de prétexte pour faire le procès du journalisme et de ses méthodes. Comme son nom l'indique, elle doit porter sur la protection des sources, ce qui revient à dire qu'elle mettra sur la sellette des policiers qui fouinent dans les téléphones intelligents des journalistes et des politiciens qui les auraient encouragés à le faire, directement ou indirectement.

Les relations de proximité entre le pouvoir politique et policier devront être au cœur du mandat de cette commission. À ce chapitre, il y aurait amplement matière à blâmer des fautifs... Mais dans un geste d'une trop grande prudence, les libéraux ont déjà décidé que la commission ne pourra pas formuler de blâmes. C'est un irritant majeur qui renforce l'impression d'impunité dont bénéficieraient les policiers louvoyants et leurs maîtres politiques.

Puisque le décret officialisant la création de la commission n'a pas encore été publié, il est encore temps de modifier son mandat. D'une part, il faut ajouter la possibilité de blâmer des témoins qui auront fait preuve d'une conduite répréhensible. D'autre part, il faut remonter à 2008 (et non 2010 comme le veut le gouvernement) pour prendre la mesure des problèmes.

La surveillance des journalistes, dont Alain Gravel, a débuté en 2008, au moment même où s'est amorcé l'un des cycles les plus féconds en journalisme d'enquête au Québec. Un cycle qui coïncide avec les années les plus sombres du gouvernement Charest. Il est donc essentiel que les travaux portent sur la période 2008 à 2016, afin que l'on crève l'abcès sur l'existence, réelle ou imaginée, d'une police politique au Québec.

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 &gt; FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES

Rédactrice en chef LUCE JULIEN

Vice-présidente du développement CHRISTIANNE BENJAMIN

Vice-présidente des ventes publicitaires LISE MILLETTE

Directeur des finances STÉPHANE ROGER

Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD

Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS

Adjoints PAUL CAUCHON, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



## L E T T R E S

## Femmes autochtones en détresse

Selon toute vraisemblance, le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCC) devrait annoncer qu'il ne déposera pas d'accusations dans la saga entourant les allégations d'abus de six patrouilleurs de la SQ envers des femmes autochtones, estimant qu'il n'y a pas de preuves suffisantes pour porter des accusations de sévices sexuels, d'intimidation et d'abus de pouvoir contre les patrouilleurs de la SQ suspendus dans la foulée du reportage de l'émission *Enquête* d'octobre 2015.

Est-il utile de rappeler que l'enquête contre les six patrouilleurs de la SQ a été menée par le Service de police de la Ville de Montréal? En termes clairs, des policiers ont enquêté sur des policiers, une démarche contestable qui prête flanc à des conflits d'intérêts prévisibles, voire quasi certains.

De leur côté, les femmes autochtones, cantonnées sans ressources dans leurs régions respectives, sont laissées à elles-mêmes devant une force policière organisée et toute-puissante. C'est David contre Goliath, à la différence que les femmes autochtones ne disposent pas de «fronde» pour attaquer le géant.

Ces femmes en détresse n'ont sûrement pas inventé de toutes pièces ces allégations de sévices sexuels concernant ces patrouil-

leurs. Le DPCC se doit d'en prendre bonne note et d'agir en conséquence... À défaut de quoi, une enquête publique devra faire toute la lumière sur cette saga qui dure depuis trop longtemps!

Henri Marineau

Québec, le 17 novembre 2016

## Brossard, bientôt ghetto ?

Ce qui est très inquiétant pour une société démocratique comme le Québec c'est le fait que puissent se créer des zones de «non-droit» où pourront évoluer des communautés comme celle que veut établir M. Nabil Warda à Brossard. «Non-droit» parce que les lois du Québec ne s'y appliqueraient pas intégralement, mais celles d'une communauté qui cherche par voie d'accommodements divers à instaurer des façons de vivre antidémocratiques.

Mais ce qui est plus inquiétant encore, c'est que le député de La Pinière, M. Gaëtan Barrette, ait pu même envisager de gagner des votes au mépris des lois du pays, à moins, bien entendu, que la caste ministérielle médicale fonctionne selon des lois et principes qui lui sont propres!

Veut-on créer à proximité de Montréal un Molenbeek bruxellois ou ces banlieues françaises ou la police n'ose pas entrer?

J'invite le promoteur de ce projet insensé à revoir la définition de ce qu'est un «ghetto», car c'est très exactement ce qu'il

veut créer ici en terre québécoise. Et qu'on ne me taxe pas d'«islamophobe», car il ne s'agit pas de religion, mais bien de politique.

Angèle Dufresne

Montréal, le 16 novembre 2016

## Donner un sens au renoncement de son salaire

Bien assis sur ses actifs immobiliers, Donald Trump a donc décidé de ne pas toucher le salaire versé à la personne occupant la fonction de la présidence des États-Unis, soit tout près de 400 000\$. Il devrait peut-être trouver inspiration auprès de José Mujica dit «Pepe Mujica». À son élection à la présidence de l'Uruguay en 2010, il a décidé de ne conserver que l'équivalent du salaire moyen de ses compatriotes, soit un dixième de la rémunération présidentielle dans ce petit pays d'Amérique du Sud, le reste étant remis en soutien aux programmes de logements sociaux. N'est-ce pas aussi un enjeu aux États-Unis? J'oubliais, sous Mujica les dépenses sociales ont augmenté, le soutien aux syndicats a été manifeste. À son départ de la présidence en 2015, l'économie était en bonne santé et la stabilité sociale incontestable. Emettons un doute raisonnable que ce ne sera malheureusement pas le cas chez nos voisins du sud en 2020.

Jean-Pierre Girard

Montréal, le 17 novembre 2016

## LIBRE OPINION

## Voter, c'est acheter

DAMIEN HALLEGATTE

Professeur de marketing à l'Université du Québec à Chicoutimi

**U**ne partie de l'explication du succès de Donald Trump pourrait se trouver dans les similitudes entre le fonctionnement de la politique et celui des marchés. L'économiste Joseph Schumpeter, en particulier, a montré que la politique est un marché où des politiciens se vendent à des électeurs. Si voter, c'est acheter, il ne faut pas s'étonner que lors d'un vote, comme d'un achat, les électeurs-consommateurs puissent faire des choix insensés qui mettent en péril la planète.

Une vision optimiste du marketing politique consiste à considérer que l'on vend des idées. Malheureusement, lors d'une élection, les citoyens-consommateurs achètent plutôt des politiciens, auxquels sont associées un ensemble hétéroclite d'idées qui, espère-t-on, se concrétiseront et changeront nos vies. Bref, les politiciens vendent l'espoir d'une vie meilleure, comme les compagnies de cosmétiques ou les constructeurs automobiles. Or, l'espoir est facile à vendre, puisqu'il fait du bien ici et maintenant, et ne se heurte à la réalité qu'ultérieurement.

Une élection est une situation de choix qui, par conditionnement néolibéral, met les électeurs dans un état d'esprit de consommateur. Le vote responsable est donc tout aussi improbable que la consom-

mation responsable, un oxymore qui n'empêche pas les thuriféraires du libéralisme économique de dormir. Comme le marché est censé transformer l'intérêt égoïste de chacun en bien collectif, se soucier véritablement des conséquences de nos achats serait subversif. Non seulement le marché serait moins efficace, mais une telle réflexion pourrait nous amener à une réduction de notre consommation, et donc à une décroissance économique.

Le peu d'impact négatif de toutes les inepties proférées par Trump sur le choix des électeurs pourrait s'expliquer par cette propriété intrinsèque du marché de promouvoir l'intérêt égoïste de chacun. Le marché tend à réduire les critères de choix aux problèmes ou désirs les plus immédiats et évidents, en favorisant l'insouciance. Ainsi, une écologiste féministe pourrait voter pour Trump si ses pressants besoins de sécurité et de prospérité outrepassent ses convictions morales abstraites, qui ont tendance à se dissoudre dans l'amoralité du marché.

Si tous les partis politiques utilisent des techniques du marketing, le populisme en constitue une application littérale. Le marketing consiste en premier lieu non pas à communiquer, mais à concevoir un produit différencié, susceptible de plaire à une cible. Il ne s'agit pas de vendre une idée, mais de concevoir une idée que les gens veulent acheter. En mettant en apparence les intérêts du peuple avant celui des élites, le po-

puliste sait qu'il plaira à une grande part du marché électoral. La seule contrainte pour le populiste, à l'instar du publicitaire, est de rester dans les limites de la légalité, tout en repoussant celles de ce qui est socialement acceptable.

## La liberté de voter Trump

Le contraste entre l'intérêt de dizaines de millions d'Américains et le dégoût de l'immense majorité du reste du monde envers Trump peut aussi s'expliquer par la logique du marché. En effet, les Américains sont invités à acheter un candidat par leur vote, alors que le reste du monde doit se contenter d'exprimer une préférence. Or, le choix réel, qui peut avoir un impact sur son quotidien, ne s'appuie pas sur les mêmes critères que le choix hypothétique, dont la seule fonction est de communiquer ses valeurs. Il est tout aussi facile d'exprimer une préférence pour Hillary Clinton sans être américain que de prétendre acheter un véhicule hybride en cas d'augmentation de salaire.

Donald Trump est une innovation politique qui a su se différencier très nettement de sa concurrente, et même des candidats passés et futurs. Cette propriété le rend attrayant, nonobstant qu'il est et ce qu'il propose. Mais surtout, le fait de choisir Trump, c'est exercer ses pouvoirs fondamentaux de consommateur d'essayer un nouveau produit, de changer de fournisseur et de goûter la différence.

## IDÉES



René Lévesque en compagnie de militants péquistes en 1976

ALAIN RENAUD LE DEVOIR

LE PQ, QUARANTE ANS PLUS TARD

## Apprendre à tirer les leçons de l'histoire

Tant que son option fondamentale ne sera pas réalisée, affirme Pauline Marois, le Parti québécois sera toujours à la croisée des chemins

PAULINE MAROIS

Ex-première ministre du Québec

Extraits de l'allocution que prononcera samedi Pauline Marois lors du colloque organisé par la Société Saint-Jean-Baptiste à l'occasion du 40<sup>e</sup> anniversaire de l'accession au pouvoir du Parti québécois.

PEDRO RUIZ LE DEVOIR

Pauline Marois

Dans un monde où le temps de réaction est de plus en plus court, les occasions de mettre les événements en perspective sont précieuses. Elles nous permettent de mieux comprendre le présent et, quelques fois, d'entrevoir l'avenir. [...]

On dit aujourd'hui que le Parti québécois est à la croisée des chemins. Ce serait une erreur de croire qu'il s'agit là de quelque chose de vraiment inédit. Lors du référendum de 1995, les forces souverainistes ont connu une défaite crève-cœur. La marge entre les camps fédéraliste et souverainiste était si mince qu'encore aujourd'hui, beaucoup s'interrogent sur l'issue véritable de cette consultation.

Ce résultat extrêmement serré ne doit pas occulter une réalité incontestable : 21 ans plus tard, le Québec n'est toujours pas un pays souverain. Le fait est brutal mais bien réel, et il faut en tirer les conclusions.

Une de celles-ci est évidente, je peux en témoigner : un parti qui a une ambition aussi grande que la souveraineté d'un peuple est toujours à la croisée des chemins quand son option fondamentale est tenue en échec. [...]

## Cri du cœur

Si vous me le permettez, j'aimerais prendre un instant pour lancer un message, une sorte de cri du cœur.

Tout ce que le Parti québécois fait ou peut faire demeurera toujours insuffisant aux yeux de celles et ceux qui pensent qu'il suffit de croire assez fort pour que cela soit vrai, ces personnes dont, très souvent, le principal engagement vise davantage à fragmenter les forces souverainistes qu'à convaincre des fédéralistes.

Nos véritables adversaires, ceux qui ne veulent pas nous voir gagner, se réjouissent de cette attitude autodestructrice. Le Parti québécois est la seule formation politique qui, à leurs yeux, et ils connaissent ça croyez-moi, représente une menace réelle pour l'unité du Canada. De Pierre Elliot Trudeau autrefois à son fils aujourd'hui, tous les leaders fédéralistes et leurs alliés l'ont bien compris.

Ils savent que pour réaliser la souveraineté, il y a une condition préalable incontournable : que le parti qui dirige le gouvernement au moment où les Québécois seront prêts à assumer les pouvoirs d'un État souverain soit un parti souverainiste.

L'histoire nous l'a démontré : pour être en position de réaliser la souveraineté, le Parti québécois ne peut limiter son action à la défense d'un idéal. Il doit être un parti de gouvernement. Jusqu'à un moment où les Québécois se seront ralliés à son option, il doit assumer les obligations incontournables et les responsabilités exigeantes que cela comporte envers le peuple québécois. [...]

## Le 15 novembre 1976

Le 15 novembre 1976, il y a 40 ans, le Québec a porté au pouvoir un parti qui avait un véritable programme de gouvernement, un programme dont la mise en œuvre a exigé courage et détermination.

La volonté de mener à bien les réformes engagées au début des années 1960 sur de nouvelles bases était évidente. Pour M. Lévesque, une des clés de la liberté d'un peuple était de séparer le monde de l'argent du monde de la politique. On se souviendra du travail de titan

fait par Robert Burns pour assainir le financement des partis politiques. Et, quoi qu'on en dise, même si ce travail doit sans cesse être actualisé, il n'y a que le Parti québécois qui, au fil de son histoire, a posé des gestes ambitieux à cet égard. [...]

Toutes ces politiques, au moment où elles ont été discutées et mises en place, ont été source de fortes tensions. Mais aucune n'a suscité autant de divisions et de débats acrimonieux que la Charte de la langue française. On a dépeint le Québec comme une société fasciste, raciste, xénophobe. On a caricaturé Camille Laurin en le dépeignant en dictateur nazi. On a ridiculisé le travail de l'Office de la langue française en l'accusant de mettre aux trousses d'honnêtes commerçants une abominable police de la langue.

Et pourtant, 40 ans plus tard, force est d'admettre qu'en établissant un cadre sur la place respective du français et de l'anglais, cette loi a été un des socles de la paix linguistique et de la paix sociale au Québec. [...]

Je crois sincèrement qu'une société qui ignore les problèmes au lieu de les régler se condamne à vivre dans la frustration, l'incompréhension et des conflits interminables.

À cet égard, je regrette que la CAQ, même si nous avions accepté ses demandes de compromis, ait refusé ce nous modernisons la Charte de la langue française.

Je regrette également que le débat sur la charte des valeurs, en fait une charte de la laïcité de l'État, n'ait pu conduire à l'adoption d'une loi qui, l'avenir le dira, est essentielle dans une société ouverte et plurielle comme le Québec.

L'État doit être aussi laïque que les individus libres de leur foi.

## Campagne de peur

J'ai eu le privilège d'être première ministre et d'être la première femme à occuper cette fonction au Québec. Elue à la tête d'un gouvernement minoritaire, rescapée avec ma famille et les militants de mon parti d'un attentat politique meurtrier le soir de notre victoire, aux prises avec une situation budgétaire délicate, condamnée à un rendez-vous électoral dans un horizon plutôt court que long, le moins qu'on puisse dire est que les vents n'étaient pas favorables.

Malgré tout, je crois sincèrement que le gouvernement que j'ai dirigé, tout en prenant en compte les problèmes de notre temps, s'est comporté en droite ligne avec celui que dirigeait M. Lévesque en 1976. [...]

Vous devinez que j'ai pris le temps de réfléchir et d'analyser cette défaite douloureuse.

Aujourd'hui, ma conclusion est claire.

Nous n'avons pas perdu en raison des politiques que nous avons adoptées.

Nous n'avons pas perdu en raison de notre volonté d'affirmer clairement la laïcité de l'État.

La raison de notre échec est simple. Et, a posteriori, facile à comprendre.

Les Québécois nous ont retiré leur appui parce que nous avons refusé de nous engager à ne pas tenir de référendum sur notre avenir constitutionnel.

Nous avons perdu aussi en raison d'une candidature économique exceptionnelle, une candida-

ture que je souhaitais et qui a éveillé les peurs profondes de nos adversaires politiques. La présence souhaitée de Pierre Karl Péladeau à nos côtés rendait crédible le discours de peur de nos adversaires.

Du jour au lendemain, ils se sont mobilisés par milliers. Nos adversaires se sont multipliés. Nous avons assisté à une campagne de peur aux caractéristiques référendaires.

## Le parti d'une génération?

Vous savez, le Parti québécois a été créé en 1968, il y a maintenant 48 ans. Je comprends bien que ses adversaires et certains analystes espèrent signer son acte de décès le plus rapidement possible.

Mais après 48 ans, après la génération des Lévesque, Parizeau, Laurin, après la génération des Landry et Bouchard à laquelle j'appartiens, au moment où Lisée et la génération talentueuse qui l'entoure arrivent aux commandes, parler du PQ comme du parti d'une génération m'apparaît comme une fausseté. Il serait temps que les adversaires fédéralistes et les analystes qui se sont trompés source à autre chose.

Le Parti québécois est, encore aujourd'hui, la plus grande force politique au Québec, la seule force capable d'y apporter les changements essentiels à notre avenir économique, social et politique.

À la croisée des chemins, le Parti québécois doit se poser deux questions fondamentales. Seulement deux.

La première est évidente. Est-ce que l'idée de bâtir un pays peut représenter un défi stimulant pour la jeunesse?

En 1976, nous avons rêvé d'avoir la chance de construire un nouveau pays, un pays en accord avec nos valeurs, avec notre désir de nous ouvrir au monde et notre vision de la modernité. Est-ce qu'un rêve aussi noble et aussi grand n'est pas de nature à mobiliser une nouvelle génération? Est-ce que l'aspiration à construire un monde meilleur serait étrangère aux générations qui nous suivent?

Quand j'entends des gens de ma génération dire que les jeunes sont individualistes, manquent d'idéal et ne sont pas intéressés aux projets collectifs, cela me met en colère. Je ne peux adhérer à ces préjugés alors que je les vois chaque jour s'engager avec passion et générosité dans des combats pour la justice, pour l'environnement, pour l'éducation, pour la culture. [...]

La deuxième question est plus large encore. Est-ce que cette idée de souveraineté répond à un besoin actuel, un besoin qui prend en compte l'état du monde qui se dessine sous nos yeux? Un besoin pour le Québec, un besoin pour l'humanité?

Les événements politiques survenus en Europe au cours des dernières années, aussi bien qu'ici en Amérique il y a quelques jours, mettent en lumière un problème que nous n'avons pas le droit d'ignorer. Une ligne de fracture profonde s'est creusée entre celles et ceux qui incarnent le pouvoir et les populations dont les espoirs ont été déçus, la situation économique s'est détériorée et l'identité ignorée.

Au moment où on conteste la légitimité des institutions, où on remet en cause les effets bénéfiques de l'adhésion à de grands ensembles négociés sans prendre en compte suffisamment l'existence des peuples et des citoyens, notre projet de souveraineté est un devoir envers nous-mêmes aussi bien qu'envers l'humanité.

**D** À lire · La version intégrale de l'allocution de Pauline Marois sur l'application tablette et le site Web du *Devoir*.

**D** Lire aussi · Des leçons de l'élection de Donald Trump pour les indépendantistes et les progressistes québécois, de Marc Laviolette et Pierre Dubuc, sur l'application tablette et le site Web du *Devoir*.

## Pour en finir avec l'iniquité salariale

CATHY WONG



Lundi prochain, le Québec célébrera le vingtième anniversaire de l'adoption de la Loi sur l'équité salariale par l'Assemblée nationale. Lorsqu'elle a vu le jour en 1996, l'écart salarial horaire entre les hommes et les femmes était alors de 15,8%. Son avènement a créé de l'espoir chez bien des femmes, mais toute une onde de choc pour les entreprises de plus de dix personnes salariées. Vingt ans plus tard, l'écart salarial horaire entre femmes et hommes a baissé à 9,9%. Cette loi a changé la vie de plus d'un demi-million de personnes au Québec. Elle a accordé de meilleurs revenus à de nombreuses travailleuses, a augmenté leur pension à la retraite et a contribué à de meilleures conditions de vie notamment pour les femmes chefs d'une famille monoparentale. Aujourd'hui, 88% des entreprises auraient atteint l'équité salariale au Québec.

Néanmoins, il reste bien du chemin à parcourir. Selon les données de la Commission sur l'équité salariale, 3600 entreprises n'auraient toujours pas réalisé leur révision des salaires. L'écart salarial horaire entre les femmes et les hommes n'ayant baissé que de 5,9% en 20 ans, faudra-t-il attendre près d'un demi-siècle pour que disparaisse l'écart persistant et honteux de 9,9%? Au moment de publier son rapport annuel, le Forum économique mondial déclarait le mois dernier qu'il faudrait patienter encore 170 ans pour en finir avec les disparités économiques entre les femmes et les hommes.

Il importe que l'on redouble d'efforts pour faire une promotion permanente de la loi afin de s'assurer qu'elle soit bien comprise dans tous les milieux, en particulier ceux où il y a de la résistance de la part d'employeurs. Selon la Commission sur l'équité salariale, une confusion ralentit l'impact de la loi. Lorsqu'on parle « d'équité salariale », l'on ne cesse de la confondre avec « l'égalité salariale ». L'égalité salariale consiste à attribuer un salaire égal pour un même travail; par exemple, avec les mêmes qualifications et le même nombre d'années d'expérience, une caissière devrait recevoir le même salaire qu'un caissier. L'équité salariale, quant à elle, exige un salaire égal pour un travail différent, mais jugé équivalent. Dans un hôtel, le travail d'une préposée à l'entretien a une valeur comparable à celui d'un portier et devrait ainsi être rémunéré au même taux.

L'application de l'équité salariale s'effectue en évaluant les équivalences entre les emplois à partir des critères suivants : les qualifications requises ; les responsabilités assumées ; les efforts exigés ; et les conditions de travail. L'application de la loi et la réduction de la discrimination salariale systémique représentent un travail de longue haleine qui requiert à la fois proaction et vigilance, même auprès des employeurs qui ont atteint l'équité salariale.

◆◆◆

Au-delà de la loi, n'y a-t-il pas des équivalences collectives à faire entre les métiers? En 2016, malgré une mixité graduelle dans plusieurs secteurs, la ségrégation professionnelle entre les sexes perdure. Les femmes sont encore majoritaires dans des postes traditionnellement féminins, à temps partiel et au salaire minimum, ce qui les expose à des conditions précaires. Ces réalités sont particulièrement celles des femmes autochtones, des minorités visibles, des immigrantes, ou qui vivent avec un handicap. Cette division du travail est un lourd héritage du passé. Pour rompre avec ce dernier, les nouvelles générations doivent exiger de meilleures pratiques de conciliation famille-travail et encourager l'ambition professionnelle de toutes les femmes.

Il y a des défis importants, tel celui de l'écart salarial alarmant entre les femmes et les hommes non diplômés. Au Québec, un peu plus du quart de la population féminine travaille sans diplôme ; lorsque ces femmes sont employées à temps plein, elles obtiennent seulement 69,8% du salaire médian annuel des hommes non diplômés. Et même avec un diplôme en poche, les femmes ne touchent que 80% du revenu annuel des hommes diplômés. Si la Loi sur l'équité salariale ne peut régler à elle seule l'ensemble des disparités salariales, elle demeure un outil essentiel pour les atténuer. Pour ses 20 ans, souhaitons-lui qu'elle franchisse de nouveaux caps décisifs pour réaliser son plein potentiel.

Le mois dernier, des milliers d'Islandaises ont symboliquement cessé leur journée de travail à 14 h 38. Selon elles, il s'agit de l'heure théorique à laquelle elles ne sont plus payées lorsque l'on compare leur salaire à celui des hommes. Au Québec, pour chaque dollar gagné par les hommes, les femmes obtiennent en moyenne seulement 80 cents. Lundi prochain, à quelle heure les Québécoises devraient-elles quitter le boulot?

# Éducation: une réforme accueillie sans enthousiasme

JESSICA NADEAU

Parents, commissions scolaires, directions d'écoles et syndicats accueillent avec des réactions plutôt partagées l'adoption du projet de loi 105 qui modifie la Loi sur l'instruction publique.

Le projet de loi 105, qui est venu remplacer le très controversé projet de loi 86, vient renforcer le rôle des parents et des établissements d'enseignement dans la gouvernance du réseau scolaire. «L'adoption de ce projet de loi constitue une étape importante aujourd'hui», s'est réjoui le ministre de l'Éducation, Sébastien Proulx, par voie de communiqué jeudi. Un consensus fort a d'ailleurs émergé sur plusieurs aspects du projet de loi.

Le ministre dit avoir donné suite aux demandes de plusieurs groupes qui se sont fait entendre pendant l'étude du projet de loi ces derniers mois.

«Le projet de loi, tel qu'adopté, prévoit notamment l'attribution du droit de vote aux commissaires représentant le comité de parent; la mise sur pied, dans chaque commission scolaire, d'un comité de répartition des ressources, composé en majorité de directeurs d'établissements; l'ajout d'un représentant du milieu du sport et de la santé au sein du conseil des commissaires, en vue de favoriser la prise en compte des saines habitudes de vie dans les décisions, et l'allègement des processus de planification et de reddition de comptes pour que plus de temps soit consacré à la réussite», résume le cabinet du ministre.

Les réactions n'ont pas tardé à se fuser jeudi. La Fédération des comités de parents du Québec, directement touchée par le projet de loi, y va d'un accueil favorable, mais timide. «Même si toutes nos demandes n'ont pas été entendues et que beaucoup de clarifications sont encore attendues, nous sommes satisfaits du projet de loi adopté par les parlementaires», a soutenu la présidente de la FCPQ, Corinne Payne.

Le ministre pourra compter sur «l'entière collaboration des commissions scolaires pour la mise en œuvre des mesures» contenues dans le projet de loi, promet la Fédération des commissions scolaires du Québec.

Du côté des directions d'école, on parle carrément de «désolation» et d'une «perte de temps et d'argent pour les contribuables québécois».

«Alors que le projet de loi 86 venait reconnaître, l'année dernière, le rôle majeur de l'école dans la réussite des élèves, son cousin, le projet de loi 105, est d'une dilution totale», affirme Michèle Demers de la Fédération québécoise des directions d'établissement. C'est la montagne qui accouche d'une souris.

Enfin, du côté de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), la présidente Louise Chabot se contente de «prendre acte» de l'adoption du projet de loi. «Nous l'avons dénoncé dès le départ [...] On se retrouve devant un brassage de structures qui ne sert pas la réussite des élèves et n'est pas la solution aux enjeux actuels de l'éducation.»

Le Devoir

## EX-POLICIER

SUIITE DE LA PAGE 1

Depuis, il est inscrit au Registre national des délinquants sexuels pour une période de 10 ans. Il ne pouvait se trouver seul en présence d'un mineur durant deux ans. Il ne pouvait non plus boire de l'alcool, consommer des stupéfiants ou fréquenter des bars.

Le policier retraité n'est pas au bout de ses peines, puisqu'il a été accusé en août dernier d'agression sexuelle, de contacts sexuels sur un enfant et d'incitation à des contacts sexuels. Les faits reprochés se seraient déroulés durant plusieurs années, selon le dossier de cour. Son enquête préliminaire a été fixée au 11 janvier 2017.

### Crise de confiance

Le Directeur des poursuites criminelles et pénales doit faire le point, ce vendredi après-midi à Val-d'Or, sur les 37 dossiers qu'il a en main concernant des agressions alléguées de femmes autochtones par des policiers. Des médias ont rapporté qu'aucun des six policiers de la SQ de Val-d'Or suspendus après la diffusion du reportage de Radio-Canada, à l'automne 2015, ne sera accusé. Des sources affirment que d'autres accusations ont été portées ou sont sur le point de l'être, ce que le DPCP a refusé de commenter jeudi.

Chose certaine, le DPCP et le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), qui mène l'enquête sur la conduite de policiers de la SQ, font face à une énorme pression pour faire la lumière sur les multiples allégations faites par des femmes autochtones sur des agressions.

La juriste Fannie Lafontaine, mandatée par Québec pour veiller à la bonne marche de l'enquête du SPVM, a indiqué mercredi que le corps policier a travaillé de façon «intégrale et impartiale» sur ce dossier délicat. Dans son volumineux rapport, elle soutient qu'il faut aller plus loin pour rétablir la confiance des autochtones envers les policiers.

Avec Dave Noël  
Le Devoir

## BRISÉES

SUIITE DE LA PAGE 1

espoir que la justice nous serait rendue, et qu'ainsi la cause des femmes autochtones de Val-d'Or, de toutes les femmes autochtones du pays, pourrait dorénavant être mieux entendue, et considérée avec plus de respect par tous et toutes», ont-elles déclaré.

### Québec «complice», selon le CAAVD

Avant elles, la directrice du CAAVD, Édith Cloutier, a défié les élus provinciaux. «Si le gouvernement du Québec refuse d'instituer une commission d'enquête indépendante, il devient en quelque sorte complice de ces gestes commis à l'endroit des femmes autochtones. Il est responsable de cette police. Il est l'employeur», a-t-elle déclaré. Elle a également annoncé que la firme d'avocats BLG apportera un soutien juridique pro bono aux femmes qui en auraient besoin.

La veille, l'observatrice civile indépendante Fanny Lafontaine écrivait dans son rapport sur l'enquête concernant les allégations de services policiers à l'endroit de femmes autochtones qu'une enquête policière ne peut pas faire la lumière sur «les questions de l'existence d'un racisme systémique au sein des institutions policières du Québec et de la surjudiciarisation des autochtones».

À Québec, le ministre responsable des Affaires autochtones, Geoffrey Kelley, n'a pas voulu statuer, jeudi, sur l'existence ou non de ce racisme systémique. «C'est une question qui est très importante, qu'il faut débattre», a-t-il affirmé. Il a invité une nouvelle fois les chefs autochtones à participer à un groupe de travail qui



GUILLAUME LEVASSEUR LE DEVOIR

Jacqueline Michel a accepté d'être la porte-parole des victimes pour exprimer leur déception après avoir appris qu'aucun policier valdorien ne serait poursuivi.

réfléchirait à des mesures permettant d'établir une relation de confiance entre les populations autochtones et les corps policiers.

C'est «une espèce de pansement [appliqué] à un mal beaucoup plus profond», a répondu le chef de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, Ghislain Picard, en déclinant encore l'invitation.

«Il y a encore plus de raisons aujourd'hui de, vraiment, se tourner vers un processus beaucoup plus indépendant où le gouvernement du Québec ne sera pas en même temps juge et partie.» Les chefs autochtones seraient cependant disposés à participer à table de concertation sur le racisme systémique, a-t-il nuancé. Mais le gouvernement libéral «refuse de reconnaître un racisme systémique ou un

racisme tout court», s'est-il désolé. «Le gouvernement est tout à fait malhonnête.»

### «On vous croit»

À des kilomètres de Québec, au Centre d'amitié de Val-d'Or, il y avait les pleurs, les sanglots, mais aussi les yeux noirs rivés sur le sol, partout dans la pièce bondée, pour comprendre que la décision du DPCP — qui doit encore être confirmée ce vendredi — a brisé le bonheur friable des femmes qui ont porté plainte et de leurs familles.

Même «Coco», solide barmaid devenue intervenante auprès des autochtones, a craqué. En pleurs, complètement bouleversée, elle a lancé un message aux femmes: «Je veux que les filles, celles qui n'ont pas dénoncé et celles qui ont dénoncé, sachent que le Centre d'amitié,

Édith [Cloutier], Chez Willie, Chez Nigan, on est là», a-t-elle affirmé, en nommant des ressources d'aide valdoriennes. «On va appuyer jusqu'à la fin. Ça prendra des semaines, des mois, des années: on est là pour les appuyer. Nous, on les croit», a-t-elle martelé.

Carole «Coco» Marcella a livré un témoignage fort devant la caméra de l'émission Enquête, à la base de la vague de dénonciations d'agressions policières présumées. Depuis des années, elle gardait dans son cœur les anecdotes qu'elle récoltait derrière le bar du Manoir, sur la 3<sup>e</sup> Avenue de Val-d'Or. «Quand elles me parlaient, il y a sept ans, [...], elles ne savaient pas que le 11 août 2015, j'allais être assise dans une chambre d'hôtel en train de parler pour l'émission Enquête. Pourquoi elles m'auraient menti?» a-t-elle demandé en pleurant. «Sur les 22, elles sont 22 [à avoir partagé des histoires d'agressions]... Elles ne m'ont pas toutes raconté la même fucking menterie!»

Coco n'en démord pas: à son avis, il y a «trois ou quatre pommes pourries» parmi les agents du poste de la Sûreté du Québec à Val-d'Or. Elle n'arrive pas à comprendre que ceux-là ne fassent pas l'objet d'accusations.

Ce vendredi, à 13 h, elle sera au palais de justice de Val-d'Or. Le DPCP doit officiellement y annoncer s'il portera des accusations, ou non, dans les dossiers d'agressions présumées de policiers sur des femmes autochtones. Là-bas, elle espère trouver des réponses à ses questions. Elle devrait entre autres savoir si les «trois ou quatre» policiers qu'elle a évoqués seront bientôt de retour en poste, à Val-d'Or.

Avec Robert Dutrizac  
Le Devoir

## SAVEUR

SUIITE DE LA PAGE 1

Pour une bonne part, Le goût d'un pays est construit autour d'un entretien entre Gilles Vigneault et Fred Pellerin sur fond de cabane pendant le temps des sucres. Entretenant tous deux un rapport direct avec la culture du sirop d'érable, ils abordent celle-ci comme un révélateur de la nature profonde du peuple québécois.

Fléuve, leur conversation est entrecoupée des interventions, toutes plus pertinentes les unes que les autres, d'une variété de participants: une jeune famille du Mile-End qui s'exile une fois l'an pendant les sucres, l'écologiste Roméo Bouchard qui continue de soigner l'érablière qu'il baptisa jadis «le petit pays», l'historien Daniel Turcotte, le chef Martin Picard, la romancière Kim Thuy, le comédien et dramaturge Fabien Cloutier, etc.

### Ça nous ressemble

La genèse du projet remonte à 2007. «Je réalisais un épisode de L'autre midi à la table d'à côté avec Gilles Vigneault et Fred Pellerin», explique Francis Legault. Ils se rencontraient pour la première fois. Les réunir, ça relevait pour moi de l'évidence. C'était le printemps, et à la fin, Gilles a dit que ça allait se «mettre à couler» bientôt à son érablière, et Fred d'enchaîner sur son père qui fait lui aussi les sucres... Ça commencé à germer là.»

Quand le projet s'est précisé, Francis Legault savait que le sujet serait aussi un prétexte pour parler de différents enjeux qui lui sont chers: la noblesse du travail, la transmission, l'éducation, le temps qui passe, mais surtout, le rapport compliqué que l'on entretient avec l'identité.

«Au Québec, on ne sait jamais si on avance ou si on recule, et les sucres, c'est ça: il faut qu'il fasse froid la nuit mais chaud le jour; la sève est hyperfroide avant qu'on la fasse bouillir, puis refroidir, puis bouillir de nouveau; on l'étend ensuite sur la neige pour en faire de la tige. C'est



J.S. DESROSIERS

### Le réalisateur Francis Legault

un processus tout en contrastes, comme nous. Ça nous ressemble. Et ce qui est magnifique, c'est que ça se mérite: le sirop ne vient pas tout seul, il nécessite un labeur. Et j'aime aussi l'idée de l'érablière qui, avec la neige et l'absence de feuille, semble mort, et puis soudain, il y a cette goutte qui perle, pleine de promesses.»

### Une blessure productive

Selon Francis Legault, la culture du sirop d'érable revêt un caractère emblématique.

«C'est un rituel tellement improbable quand on y pense, mais qui nous est propre. D'une en-

taille, d'une blessure, naît la richesse. Et ça, c'est nous. C'est une illustration de notre résilience.»

Des propos qui font écho à ceux de Gabriel Nadeau-Dubois, l'un des intervenants. Il confie que son grand-père, propriétaire d'érablière, lui a appris à faire le tour de l'arbre afin de ne pas toujours l'entailler du même côté; ce n'est pas grave de le blesser du moment qu'on tient compte de sa capacité à se régénérer. Le militant poursuit:

«C'est une belle image, parce que ça montre que les blessures peuvent être productives. On n'est pas condamné à dépérir parce qu'on est blessé [...] Et ça, ça veut dire que la, plutôt les blessures historiques du Québec — la Conquête, les patriotes, les échecs référendaires, le rapatriement de la Constitution: la liste est longue —, si on a la volonté collective, on peut les transformer. Ces blessures-là, ces entailles-là dans notre histoire, elles peuvent devenir des agents de changement social.»

### Ce «nous» ardu

Lorsqu'on aborde l'aspect politique, Francis Legault précise aussitôt que son film ne se veut pas «antagonisant», comme si l'un n'allait pas sans l'autre.

«On a du mal à dire «nous» sans avoir l'impression d'exclure des gens. Je trouvais important de montrer que la fragilité de cette culture-là, qui est nôtre, illustre la fragilité de toutes les autres cultures.»

Lorsqu'on lui demande si d'après lui, au Québec, on accorde de l'importance à toutes les cultures, sauf à celle d'ici, il acquiesce. Le goût d'un pays revient d'ailleurs sur cet épisode de 2007 lors duquel un groupe de musulmans mit une cabane à sucre en émoi en demandant qu'on ne serve pas de porc et que l'orchestre fasse silence pour la prière.

Psychologue interculturelle, Rachisa Azdouz analyse ainsi l'incident dans le documentaire: «Je pense qu'il y avait quelque chose de l'ordre de la menace identitaire. On touchait à quelque chose de profondément québécois. On allait au cœur d'une tradition culturelle et on tentait — je ne dis pas que c'est ce qui s'est passé, mais que

c'est comme ça que ça a été vécu — de la modifier de l'intérieur.»

D'où la réaction épidermique.

### Pour inventer, pour recréer

Il ressort du documentaire une nécessité d'assumer le rituel des sucres, ce qu'il représente; de se le réapproprier.

«Ya souvent une couleur folklorisante, aliénante, de rattachée à cette affaire-là», note Fred Pellerin durant le film. La symbolique de la raquette en babiche pis de la ceinture fléchée... ces mots-là, on fait juste les dire pis c'a saveur de poussière pis de grigache. Alors que c'est des affaires qui nous appartiennent, pis à partir desquelles on pourrait bâtir quelque chose d'immense. Parce que c'est pas vrai qu'on peut bâtir sur du vide. On fait pas un pays sur pilotis [...] Le but, c'est pas d'être puriste. Mais si on peut partir de ces procédés-là pour inventer, pour recréer, ben on part sur du dur, sur quelque chose qui est approuvé par le temps.»

Francis Legault abonde: «C'est dommage qu'on s'en aperçoive encore si peu, et que pour plusieurs, la culture du sirop d'érable reste entourée d'une aura de désuétude. Est-ce que les Français se demandent si les vendanges, c'est québécois? Je ne pense pas. Et s'il y en a qui le font, ils ont tort.»

C'est dit. Le goût d'un pays prendra l'affiche le 2 décembre.

Le Devoir

## Rectificatif

Dans l'article «L'hôpital St. Mary mis en cause par un coroner pour le décès d'un patient», publié le jeudi 17 novembre et signé par Philippe Orfali, il est écrit que Mark Blandford est décédé dans l'ambulance alors qu'on le transportait de St. Mary au Centre universitaire de santé McGill. Le patient est en fait décédé sur la table d'opération au CUSM. Nos excuses.

## LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

### La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541  
Par courriel redaction@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-3360

### Publicité

Au téléphone 514 985-3399  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305  
Par télécopieur 514 985-3390

### Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344  
Par courriel avisdev@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-3340

### Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322  
Par télécopieur 514 985-3340

### Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559  
Par courriel abonnements@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-5967

### Agenda culturel

Par courriel agenda@ledevoir.com